COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
Mme LESLEY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire Mme
LORRAINE RICHARD, Commissaire Mme

DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE À HÔTEL DELTA 2685, RUE KING OUEST SHERBROOKE (QUÉBEC)

HUIS CLOS

Montréal, le 18 février 2020

Volume 28

JEAN LAROSE & DIANE BEAUCHAMP Sténographes officiels

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	3
PROTECTION DE LA JEUNESSE - ESTRIE	4
SANTÉ COMMUNAUTAIRE	51

PRÉLIMINAIRES

CSDEPJ						
18 févr	rier	2020				
Volume	28,	huis	clos	-	3	-

EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dix-huitième 1 2 (18e) jour du mois de février :

3

PRÉLIMINAIRES

5

LA PRÉSIDENTE : 6

Merci. Alors, je vous rappelle que nous sommes à 7 huis clos. Alors, nous recevons maintenant madame

10

11

18 19

20

21

17

22 23

. Merci et bienvenue Madame. Et vous allez partager avec nous votre vaste expérience et des recommandations que vous viendrez nous formuler pour améliorer les services de protection de la jeunesse au Québec et aussi revaloriser le travail des intervenants.

Alors on a soixante (60) minutes ensemble, vous avez une quinzaine de minutes maximum pour mettre la table, donc faire votre présentation. Ensuite ce sera échange avec les commissaires. Ça va?

Oui. 24

	CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 4 -
1	LA PRÉSIDENTE :
2	Avant de vous laisser la parole, je vais demander
3	au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.
4	
5	PROTECTION DE LA JEUNESSE - ESTRIE
6	
7	,
8	(Sous serment)
9	(Bodb Belineire)
J	
10	:
11	Juste d'entrée de jeu,,
12	
13	
14	
15	Madame la Présidente, Messieurs les vice-
16	présidents, Mesdames, Messieurs les Commissaires,
17	merci de me donner l'opportunité de venir vous
18	rencontrer. J'avais d'abord exprimé mes choses par
19	le il y avait un site, là, qu'on pouvait écrire
20	mon histoire de et j'avais envoyé un peu, bon,
21	c'était quoi mon parcours, puis un peu mes
22	constats, mais je m'étais rendue disponible à
23	répondre à vos questions. Quand on m'a sollicitée
24	pour venir témoigner, je me suis dit : pourquoi pas

aller faire part de vive voix de mes constats? Et

mon parcours professionnel m'a amenée à toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme gestionnaire.	CSDEPJ 18 février Volume 28,	2020 huis clos		otection	de la	jeuness Estri
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme	peut-être	de mes sugge	estions	aussi.		
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme	,					
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						ı
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme						
toucher à plusieurs services relevant du centre jeunesse et comme intervenante et comme	 Mo	n parcours r	orofessi	onnel m'	a amené	áe à
jeunesse et comme intervenante et comme						
	jeunesse e					

	CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos	- 6	Protection de l	a jeunesse Estrie
23				
24				
25				

	CSDEPJ 18 février 2020	Protection de la jeunesse Estrie
21	Volume 28, huis clos	- 8 -
22		
23		
24	. Au fil	des années, nous avons, je
25	crois, amélioré les pr	atiques, développé de la

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 9 -

1

2

3

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

riqueur, mieux structuré nos interventions cliniques, nos processus, des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse sont venues aussi améliorer, selon moi, nos interventions, les décisions concernant notre clientèle. Et pour moi, la Loi de la protection de la jeunesse, il y a... elle est bonne, elle est bien faite. Là où c'est le problème, c'est comment on est capable ou incapable de l'appliquer.

Si des améliorations étaient apportées au fil des années dans nos structures, les pratiques et les lois qui nous gouvernent, pourquoi en sommes-nous arrivés à ne pas être capables de protéger les enfants qui ont besoin de l'être?

Mes constats, puis je suis sûre que vous en avez entendu beaucoup d'autres peut-être, ceux-là et beaucoup d'autres, qui nous ont amenés à l'état de situation actuelle, mais entre autres depuis plusieurs années les standards de pratique qui sont appliqués dans... au niveau de la protection de la jeunesse sont dépassés et ils ne correspondent plus réalistement à ce qu'on est capable de faire sur le terrain. Donc, le temps alloué pour pouvoir actualiser les interventions sont dépassés, ce qui fait que les intervenants ont beaucoup moins de

temps à chacune des étapes du processus PJ pour faire le travail qui leur est demandé. Et l'impact majeur, c'est la diminution du temps réel auprès de notre clientèle des enfants et des parents.

Aussi, l'augmentation de la clientèle, l'augmentation des signalements. Depuis les six dernières années, donc pour ma part avant la venue de la réorganisation du réseau, on était déjà en équilibre très fragile au niveau de notre capacité réelle à répondre aux besoins de ces enfants-là.

Avec la réorganisation et pour notre territoire l'intégration de deux nouveaux territoires aussi, c'est venu vraiment faire basculer, là, nos capacités réelles de répondre à tous ces enfants-là et ces familles-là.

Notre incapacité réelle dans le concret,
mais aussi notre incapacité comme organisation,
d'être en mesure de répondre à ce qui est réaliste,
mais aussi de prévoir, d'être plus en
planification, en se projetant dans l'avenir avec
ce qu'on a vu dans les dernières années et ce qui
s'en vient, est-ce qu'on va être capable de réussir
à répondre à tous ces besoins-là, tant au niveau
humain, matériel que financier? Le fait qu'on n'a
pas été capable de bien planifier.

Donc, un manque important entre le nombre de signalements à traiter et le nombre de ressources humaines pour assumer toutes ces situations-là de tous ces enfants-là.

1

2

3

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Et c'est pas faute d'avoir documenté, exposé, utilisé toutes sortes de stratégies à différents niveaux, à différents moments pour faire valoir les besoins dans nos services et de nous rendre capables de répondre aux besoins de tous ces enfants, qui étaient en besoin de protection. Estce que nous étions entendus, compris, priorisés? Je pense qu'on était entendus, compris, je... parfois je me demandais si on ne parlait pas en chinois. Priorisés, c'est sûr que non. Puis c'est pas parce que les gens ne sont pas sensibles à ces problématiques-là, je pense que dans l'ensemble du réseau il... puis dans notre CIUSSS, il y avait beaucoup trop d'autres préoccupations et les enfants c'était comme et la jeunesse n'était pas... ça ne prenait pas assez de place pour être en mesure de prendre les bonnes décisions.

Aussi les constats, puis ça je pense que vous en avez entendu parler beaucoup, la difficulté pour la première ligne d'assumer les situations, de faire les bonnes interventions. Bien j'imagine

qu'ils font des bonnes interventions, ils sont adéquats, mais nous ce qu'on voyait, ce qui arrivait, que ce soit à l'étape signalement ou à l'évaluation, c'était que ou les situations s'étaient détériorées, arrivaient chez nous par manque de service, ou il y avait eu des services, on n'avait peut-être pas travaillé sur les bonnes difficultés et les enfants arrivaient dans nos services avec des grands retards.

1

2

3

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Aussi les milieux scolaires qui... dans les dernières années, il y a eu beaucoup de coupures au niveau des services aux enfants, donc les... Puis moi, quand j'ai commencé comme intervenante, on avait... il y avait des intervenants des CLSC qui étaient dédiés aux écoles, qui étaient dans les écoles, donc ils étaient... ils étaient là, proches des enfants, ils pouvaient aller contacter les familles directement. Là, il n'y a plus personne qui joue ce rôle-là, donc les familles qui sont déjà négligentes... en difficulté, on s'attend qu'elles vont se rendre au CLSC, au CSSS pour aller chercher des services, ce qu'ils ne font pas toujours. Ça fait que c'est sûr qu'on n'atteint pas nécessairement... la première ligne ne va pas au rendez-vous des enfants des familles qui auraient

Volume 28, huis clos - 13 -

des besoins.

1

3

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

L'augmentation aussi... puis, t'sais, tout ce que je vous dis là c'est tout ça en cumul a fait qu'on en est arrivé là aujourd'hui. Tous les délais que les intervenants doivent vivre, et pas juste les intervenants, les enfants et les parents aussi, les délais à la Cour, beaucoup de remises, beaucoup de délais dans les décisions qui vont être à prendre, que ce soit pour les projets de vie, pour les mesures provisoires qui ne finissent plus de finir. Donc, tout ça a un impact sur les services directs à ces enfants-là parce que quand on est en attente d'une décision pour savoir est-ce que ça va être compromis et c'est quoi les mesures qu'on va mettre en place, bien pendant ce temps-là la famille est en attente, on va s'assurer de la sécurité, mais on ne donne pas des services pour résorber la situation de compromission.

Et finalement le financement... bon, finalement j'en ai quand même parlé tantôt, là, qu'il n'était pas au rendez-vous. Et l'exemple que je donne, qui m'a comme...

23

on avait... on avait neuf cents (900) enfants soit en attente de si on allait retenir le signalement ou un signalement qui était retenu. Donc, des enfants pour lesquels on n'avait aucune idée dans quoi ils vivaient, mais on avait des inquiétudes assez importantes. On savait qu'on n'arrivait pas, avec tous les signalements qui rentraient à la semaine, d'assumer ces signalements-là pour arriver à répondre aux besoins de ces enfants-là en temps opportun et on nous demandait d'optimiser notre budget à la DPJ.

Puis vous savez qu'à la... t'sais, dans nos directions c'est la masse salariale qui est le gros du budget, il n'y a pas tant d'autres dépenses que ça. Puis là, j'ai pas le montant exact, là, qu'on devait optimiser, mais c'était, je crois, là, à peu près l'équivalent de trois... trois intervenants. Et déjà on était en manque d'intervenants pour répondre à ce qui rentrait à la semaine.

C'est sûr qu'à la suite des événements d'avril dernier, là tout s'est comme rebrassé, on a injecté du financement pour pouvoir tenter d'ajouter des effectifs, mais t'sais il y a un CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 15 -

manque de main-d'oeuvre, c'est clair. Puis c'est

pas juste un manque... oui, il y a peut-être moins

de main-d'oeuvre, mais on avait aussi des problèmes

importants au niveau des ressources humaines parce

qu'eux autres aussi étaient débordés. Alors,

t'sais, le recrutement, la dotation et tout ça,

c'était très, très lent.

Donc, si on avait un besoin maintenant, bien souvent ça pouvait aller à plusieurs mois avant qu'on ait une personne pour remplacer quelqu'un qui était soit parti en congé de maladie ou congé parental ou autre.

Donc, même si on injectait des montants X en avril, bien les gens n'allaient pas arriver en avril, là. Il fallait penser qu'il y aurait plusieurs mois avant de pouvoir doter tous ces postes-là.

Alors moi, j'ai dit des suggestions parce que je ne me sentais pas à la hauteur de vous recommander ou de... ça fait que c'est plus des choses que... des réflexions.

Alors pour moi, c'est sûr que la situation de ces enfants-là, ça appartient à tout le monde.

Oui, à la Protection de la jeunesse, mais aussi à la première ligne, aussi à l'éducation, au

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 16 -

ministère de la Famille et... Alors je crois que ça doit devenir... la maltraitance doit devenir une préoccupation de tout le monde, donc aussi une préoccupation de santé publique. Parce que c'est clair que la maltraitance c'est un risque important sur la santé physique et psychologique des enfants qu'elle touche. Et quand ça touche ces enfants-là, surtout dans la petite enfance, ça peut laisser des traumas qui ont des impacts importants sur le développement de cet enfant-là à court terme et à long terme.

Que tous les services à la jeunesse, peu importe le ministère qui l'encadre, aient une cible en lien avec sa mission qui vise à réduire la maltraitance.

Que tous les DPJ de chaque territoire relèvent d'une Direction de la protection de la jeunesse provinciale afin d'harmoniser les structures, les services, les pratiques et les outils cliniques, les orientations, les formations.

Que cette direction provinciale soit placée dans la structure gouvernementale dans une position qui lui permet de parler au nom des enfants vulnérables du Québec lorsque les organisations qui desservent ces enfants sont dans l'incapacité

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 17 -

1

2

3

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

réelle d'actualiser leur mission de les protéger.

Que tous les standards de pratique qui encadrent la prestation des services en protection de la jeunesse soient revus dans les six prochains mois et les RH, ressources humaines, ajustées en fonction des nouveaux standards, le cas échéant.

Que des standards de pratique harmonisés s'étapent à toutes les étapes PJ et à tous les services à la jeunesse dans l'ensemble de la province. Le nombre d'heures allouées pour la réception traitement de signalement, le nombre d'heures alloués pour l'évaluation orientation, l'application des mesures, incluant des visites dans le milieu, des contacts, que ce soit bien balisé.

Aussi qu'on ait un nombre déterminé de dossiers par intervenant à l'application des mesures. Le nombre de dossiers aussi par réviseur et même chose pour nos avocats du contentieux.

Puis j'ai ajouté, parce que pour moi j'avais pas un rêve, mais j'avais toujours pensé qu'il serait important et efficace probablement que la clientèle qu'on partage avec la première ligne, bien qu'on puisse avoir les mêmes outils cliniques puis les mêmes programmations pour nos clientèles

communes. Donc, quand la famille débute en première ligne, qu'elle soit vue soit en négligence, bien si elle arrive chez nous, bien on va avoir les mêmes outils cliniques pour l'évaluer, pour la suivre.

Même chose pour l'enfant... autant pour l'enfant que les parents. Et si elle fait un épisode chez nous, puis elle retourne en première ligne, bien pour la famille et même pour les intervenants qui ont à transiger avec cette famille-là, on parle des mêmes choses.

Aussi, autant pour la première ligne que pour la... en Protection de la jeunesse, de se préoccuper aussi de nos gestionnaires, donc le nombre d'intervenants par gestionnaire, c'est quoi leurs responsabilités, leurs tâches au quotidien? Est-ce que c'est réaliste dans ce qu'on leur demande, à ces gestionnaires-là pour s'assurer qu'ils puissent faire le suivi de la qualité et de la performance de leurs intervenants.

Que les tribunaux et la magistrature soient impliqués dans la réévaluation et la réorganisation de l'application de la LPJ, entre autres en évaluant la capacité réelle de faire respecter les délais prescrits par cette loi au niveau du délai maximal de placement, délai au niveau des mesures

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 19 -

provisoires, les délibérés, combien de temps qu'ils prennent pour rendre les jugements.

Qu'un programme de formation spécifique,
planifié, organisé, standardisé à travers le Québec
pour tous les intervenants qui travaillent en
centre jeunesse à partir du jour un, avec du
mentorat et du soutien en place partout au Québec.

Que nous regardions aussi, avec les maisons d'enseignement, à développer un programme spécifique pour le travail en maltraitance.

Et que des moyens concrets soient entrepris par le Ministère qui chapeaute les Services de protection de la jeunesse afin de faire connaître la mission de la Protection de la jeunesse, ses limites et les attendus réels qu'on s'attend de ces directions-là, ainsi que de reconnaître et valoriser la profession des intervenants dédiés à la protection des enfants les plus vulnérables du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

- Ça va. Merci pour votre présentation. On va débuter
- la discussion avec Danielle Tremblay.
- 23 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire:

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 20 -

2

c'est beaucoup de
persévérance et d'engagement à la cause des enfants
et on le sent bien dans votre témoignage.

J'aimerais revenir, bon, vous nous avez parlé de l'augmentation de la clientèle et vous sembliez faire un lien avec la première ligne qui, selon vos dires, ne va pas au rendez-vous des enfants et des familles. À quoi vous attribuez cette... d'une part, est-ce que vous voyez effectivement un lien entre l'augmentation des signalements et cette première ligne-là?

15 R. Oui, oui.

3

9

10

11

12

13

14

25

- Q. [2] Et à quoi vous l'attribuez, là?
- R. C'est difficile, hein. Il faudrait peut-être se 17 pencher, là, pourquoi que... t'sais, qu'ils 18 n'arrivent pas à donner les services soit en temps 19 opportun. T'sais, les parents vont aller, mais ils 20 21 vont attendre six mois, un an, la situation va se détériorer et ça va se ramasser dans nos services. 22 Ou les parents n'y vont pas, t'sais. On a souvent 23 24 des écoles qui vont nous appeler, ils sont inquiets

pour l'enfant, il arrive en retard, fatigué, bon,

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 21 -

- un peu négligé. Ils vont parler aux parents, les 1
- 2 parents, bon, reconnaissent, oui et non, puis ils
- les réfèrent au CSSS, mais ils ne vont pas aller au 3
- CSSS, ça fait que t'sais comment...
- Q. [3] Mais qu'est-ce qu'il faudrait, quel pas de 5
- plus? Parce qu'on sait que la Loi sur la protection 6
- de la jeunesse est une loi qui doit être réservée à
- des situations exceptionnelles. 8
- R. Hum, hum. 9
- O. [4] Le travail en amont, comme vous dites les 10
- parents, bon, ne vont pas toujours vers les 11
- services et lorsqu'ils y vont, bien c'est parfois 12
- des listes d'attente longues qui les attendent, 13
- justement. 14
- R. Oui. 15
- Q. [5] Quel pas de plus il faudrait faire? Puis 16
- j'aimerais peut-être que vous fassiez un lieu aussi 17
- avec une de vos suggestions, qui est que tous les 18
- services à l'enfant et... Là, je vais le retrouver. 19
- Que tous les services à l'enfance et à 20
- la jeunesse, peu importe le Ministère 21
- qui l'encadre, ait une cible en lien 22
- avec sa mission, qui vise à réduire la 23
- maltraitance. 24
- Donc, vous appelez à la responsabilité collective. 25

CSDEPJ P: 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 22 -

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [6] Mais comment vous que tout ça peut s'articuler?
- R. Bien un... une des affaires qui est là depuis des
- années au niveau de la première ligne, c'est le
- volontariat. Il faut que les gens soient
- volontaires, t'sais. Exemple, on a Caf, là, qui
- font de l'intervention intensive, c'est pour les
- jeunes en difficulté. La famille va appeler chez
- nous ou les policiers, parce que c'est le premier
- réflexe d'appeler, bon, urgence sociale, nous on
- va... on va dire : bon, est-ce que les parents sont
- d'accord avec les services? On va référer à Caf,
- puis on va essayer de faire le lien avec cette
- famille-là. Là, bon, est-ce que les parents sont
- volontaires, vont... t'sais, c'est beaucoup axé là-
- dessus, ça fait que si le parent ou le jeune refuse
- parce qu'il est en crise, puis bon les ados, le
- jeune est en opposition, bien ça va se terminer là,
- t'sais, il n'y a pas... il manque...
- Q. [7] Avez votre vaste expérience clinique, le
- volontariat, est-ce que ça se travaille?
- 22 R. Bien oui. C'est sûr que ça se travaille, là,
- 23 t'sais...
- 24 O. [8] Et ca se travaille dans un contexte de service
- de première ligne, de proximité.

CSDEPJ P1 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 23 -

- 1 R. Oui, oui.
- 2 Q. **[9]** O.K.
- R. Puis t'sais, on voit... puis je pense que c'est 3 comme une culture qui s'est installée au fil du temps, là, dans les services de première ligne, cet espèce de volontariat pour... je ne sais pas, j'ai 6 jamais été dans... travaillé en première ligne, 7 mais c'est ce qu'on entendait, c'est ce que les 8 intervenants vous nous le dire : bien là, le 9 parent, il n'est pas venu à trois rencontres, j'ai 10 fermé le dossier. Mais oui, mais est-ce que t'es 11 allé chez eux? T'es-tu allé... t'sais, t'es-tu allé 12 le voir, s'il ne venait pas? Bon, c'est sûr que 13 c'est des familles négligentes, ça fait que des 14 fois il faut être un petit peu plus proactif pour 15 aller créer le lien puis après ça l'amener à 16 regarder les choses qui sont à travailler dans le 17 milieu, dans la famille, pour que l'enfant se 18

Ça fait que, t'sais, il faut aller vers, ça fait qu'il faut créer ça. Ça fait qu'il faut peut-être qu'ils développent des façons de faire différentes. T'sais, je parlais tantôt quand... quand, moi, j'ai commencé comme intervenante, il y avait des... des travailleurs sociaux dans les

développe mieux.

19

20

21

22

23

24

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 24 -

- écoles, donc qui étaient près des enfants, qui 1 2 pouvaient aller au-devant peut-être des familles au lieu que ce soit l'école qui réfère le parent, puis 3 que le parent aille à l'accueil psychosocial demander de l'aide. Bien là, l'intervenant pouvait déjà faire le lien avec le parent, le rassurer, puis regarder avec lui les difficultés, puis l'amener à accepter les services. 8 O. [10] Vous référez un peu à la notion 9
- d'accompagnement. On a eu toutes sortes de 10 propositions, un intervenant pivot qui créerait une 11 relation de confiance et qui suivrait l'enfant et 12 sa famille tout au long de son parcours et qui ne 13 se retirerait pas pendant un épisode en Protection 14 de la jeunesse, est-ce que c'est une vision qui a 15 du sens pour vous? 16
- R. Oui, moi, je pense que si on développe en première 17 ligne... qu'on enlève cet espèce de volontariat-là, 18 il faut qu'ils veuillent, puis il faut qu'ils 19 soient... que quand ils viennent mettons ou qu'on 20 les réfère, qu'ils sachent tout de suite qu'est-ce 21 qu'il faut travailler, puis que ce soit bien ciblé, 22 puis que... T'sais, il faut qu'ils rouvrent un peu 23 plus leur... leur horizon par rapport à comment je 24 vais rentrer... t'sais, cet enfant-là... cette 25

famille-là est en difficulté, le jeune ne va pas

bien à l'école ou à la garderie, bien c'est clair

qu'il y a quelque chose qui ne va pas, on va aller

au fond de l'histoire puis on va... on va

travailler ça avec le parent, puis on va l'amener à

accepter les services.

- Q. [11] Hum, hum. J'aimerais vous amener également sur
- les standards de pratique, vous dites qui ne
- 9 correspondent plus aux réalités terrain. Pouvez-
- vous nous... et vous nous faites une suggestion,
- là, que très rapidement ils soient révisés. Pouvez-
- vous nous donner des exemples concrets de pourquoi
- ils sont dépassés, ces standards de pratique-là, en
- lien avec les nouvelles réalités, les nouvelles
- exigences?
- R. Ils ont été faits je ne sais pas en quelle année,
- j'étais intervenante puis c'étaient ces standards-
- là, ça fait que ça fait plusieurs années. Et ça n'a
- jamais comme été clair parce qu'on dit... mettons
- comme à l'évaluation. Trente heures (30 h) pour une
- évaluation, cinquante (50) évaluations par année.
- Trente heures (30 h) pour une évaluation, bien là
- on inclut l'orientation là-dedans. Et souvent c'est
- l'orientation qui va prendre plus de temps parce
- que c'est l'étape où on va déterminer les mesures,

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 26 -

- le régime. Si on va vers le judiciaire, bien là on 1
- 2 allonge... le temps où le dossier va rester à
- l'évaluation orientation. 3
- Q. [12] Hum, hum.
- R. Peut-être qu'à l'époque c'était... c'était moins
- long, au niveau du judiciaire ça roulait plus vite. 6
- T'sais, les tables... nous, chez nous, les tables
- d'orientation on les fait en présence avec les 8
- parents. C'est le réviseur qui va déterminer les 9
- mesures, le régime. Donc, c'est du temps qui 10
- n'était pas là à l'époque quand ça a été déterminé. 11
- On n'avait pas notre système clientèle qu'on a 12
- actuellement, qui... que... t'sais, il y a une 13
- belle rigueur, il est super utile, il est bien fait 14
- ce système clientèle-là. Et les intervenants sont 15
- assez rigoureux, donc c'était pas ça à l'époque. 16
- Des outils cliniques à compléter à compléter. 17
- T'sais, il y a plein de choses qui ont été 18
- rajoutées et qui ne sont pas considérée, là. Puis 19
- on pourrait-tu démêler? C'est-tu trente heures 20
- (30 h) pour une éval, ou trente heures (30 h) pour 21
- notre « éval oriente »? Puis c'est... est-que 22
- trente heures (30 h) ça fait... t'sais, 23
- l'intervenant va être capable de tout faire les 24
- activités qu'il y a à faire? Avoir le temps de voir 25

CSDEPJ P1 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 27 -

l'enfant, le parent, aller chercher toute 1 2 l'information. Parfois, à l'étape orientation il va y avoir des visites supervisées, on les inclut 3 où là-dedans? Parce que l'intervenant doit faire ces visites supervisées-là. Ça fait que c'est... c'est tous ces considérants-là qui sont à... à 6 regarder. Q. [13] O.K. Ce matin, bon, vous nous avez parlé, là, 8 de... des coupures paramétriques, là, que vous avez 9 dû avoir, là, dans le contexte de la planification 10 budgetaire. Ce matin, votre DPJ nous a dit que, 11 bon, depuis effectivement le malheureux événement 12 qui est arrivé, elle dispose des ressources dont 13 elle a besoin, mais vous sembliez dire : peut-être 14 que les ressources financières sont au rendez-vous, 15 mais sur le terrain, est-ce que ça se traduit par 16 effectivement une augmentation du personnel, mais 17 surtout, nous, comme commission, on est préoccupé, 18 ce personnel-là qui arrive, il a besoin de soutien, 19 il a besoin de formation, il a besoin d'intégration 20 à la fonction. Donc, en quelques secondes, c'est le 21 temps qu'il nous reste ensemble. 22 R. O.K. Non, on n'a pas le monde suffisant 23 actuellement. Encore ce matin, là, t'sais, je suis 24

allée...

Puis, t'sais, on a encore trois cent quatre-vingt-dix (390) dossiers en attente d'évaluation. Ce qui rentre au quotidien, on l'assume à peine. Donc, c'est sûr qu'on n'arrivera pas avec les intervenants qu'on a là de faire tous ces dossiers-là en attente.

Oui, il y a eu de l'ajout, ils vont ajouter des aides sociales. Les aides sociales ne peuvent pas faire de l'évaluation, parce que c'est un acte réservé, ça prend des membres de l'Ordre pour pouvoir faire une évaluation. Ils vont venir aider, supporter. Mais à ce moment-ci, là, on n'a pas la main-d'oeuvre qu'il faut pour pouvoir attaquer notre liste d'attente. On suffit à peine à...

- Q. [14] Au flux quotidien?
- 16 R. Oui.

8

9

10

11

12

13

- Q. [15] Je vous remercie.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Merci. On va poursuivre avec Jean-Marc Potvin.
- M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire:
- Q. [16] Merci beaucoup, _____, de nous

 partager votre expérience. Vous n'étiez pas

 obligée.
- puis vous venez à la Commission, ça fait
 que ça témoigne de votre engagement très

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 29 -

sérieux, puis bon.

clairement. 1

2 R. Oui.

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [17] On parle beaucoup devant cette commission de 3 tout l'impact de la première... de l'importance de la première ligne. Puis ce matin, votre PDG est venu dire en fait que c'est un peu un échec la 6 prise en charge en première ligne puis le filet de 7 sécurité, puis c'est vraiment la priorité qu'on 8 devrait mettre. Au niveau du service du 9 signalement, les écoles sont venues nous dire aussi 10 qu'ils signalent, qu'ils ne sont pas pris au 11

> Est-ce que, dans une vision renouvelée d'une offre de service où la première ligne serait plus forte, est-ce que le service de réception et traitement des signalements pourrait faire plus? Beaucoup de signalements sont reçus, pas retenus, mais les parents ne sont jamais contactés. Or, en général, le signalement témoigne quand même de certaines difficultés.

J'aimerais entendre peut-être vos idées sur cette question-là. Par exemple vérification complémentaire, est-ce qu'on l'utilise suffisamment? Est-ce qu'on devrait aller plus loin pour... Quand on ne retient pas un signalement, là,

qu'il y ait une connexion qui se fasse quelque

part, quitte à ce qu'il y ait du « reaching out »

qui se fasse auprès de la famille.

R. Je ne sais pas si... Nous ici en Estrie, à chaque signalement, on va aller faire des vérifications complémentaires, pas nécessairement avec les parents, mais on va toujours appeler soit l'école ou la garderie, dépendamment l'âge de l'enfant, pour avoir de l'information sur cet enfant-là; le CSSS desservi par... avec l'adresse, là, qui pourrait desservir la famille; le registre des

enfants signalés, bien sûr; notre système clientèle.

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Et quand on n'a pas rien, pas de services au CSSS, l'enfant ne fréquente pas la garderie, il est à la maison, puis qu'on a des éléments inquiétants, on va aller dans le milieu pour avoir assez... t'sais, on a assez d'éléments pour dire, on va se rendre dans le milieu pour aller chercher de l'information puis voir comment va cet enfant-là. Puis par la suite on prend la décision si on retient ou pas. Puis quand on est en contact avec le parent et qu'on voit que c'est un besoin de services, bien, oui. Puis, là, il y a un projet encore plus.

Parce que, avant, bon, si le parent nous 1 2 autorise, on va le référer. Mais, t'sais, on référait puis il n'y avait pas... t'sais, il y 3 avait des listes d'attente. Ça fait que c'était difficile. Mais, là, je pense que... T'sais, on a un projet qu'on veut aller un petit peu plus loin 6 dans ces situations-là. Est-ce que d'emblée on 7 devrait interpeller les parents tout le temps? Il 8 faudrait le réfléchir. Je pense que, des fois, il y 9 a des parents qui ont été signalés qui ne l'ont 10 jamais su, puis c'était bien correct, là. 11

- 0. [18] En fait on réfléchit tout haut.
- 13 R. Oui.
- Q. [19] Est-ce que ça ne pourrait pas être... Si 14 systématiquement quand on ne retenait pas un 15 signalement, qu'on contactait le parent pour 16 dire... je ne parle pas de signalement frivole, 17 qu'on contactait le parent pour dire, on a reçu un 18 signalement, on ne le retient pas, puis ouvrir un 19 peu une discussion sur les difficultés qui peuvent 20 se vivre. Est-ce que ça ne pourrait pas là être un 21 levier pour motiver en quelque sorte le parent, qui 22 d'emblée ne l'est peut-être pas, à recourir à de 23 l'aide puis en faisant une connexion beaucoup plus 24 directe? En deux mille six (2006), il y a eu des 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 32 -

- amendements pour les références personnalisées. 1
- 2 R. Oui.
- Q. [20] Est-ce que ça se fait? Est-ce que ça ne se 3
- fait pas? Mais il ne semble pas y avoir une
- connexion très forte entre le service du
- signalement. Je ne parle pas ici nécessairement
- juste en Estrie, mais un peu partout au Québec.
- R. Oui. 8
- O. [21] Et la première ligne.
- R. Le transfert personnalisé, là, concrètement ça ne 10
- s'est jamais vraiment... T'sais, oui, on va le 11
- faire, on va envoyer notre document. Mais pour moi 12
- un transfert personnalisé, c'est plus que ça. C'est 13
- que tu accompagnes pour t'assurer qu'il va y avoir 14
- un service. Puis, ça, on n'a pas réussi à 15
- l'actualiser parce qu'on n'a pas... T'sais, si tu 16
- fais un transfert personnalisé, mais que tu n'as 17
- pas d'intervenant parce qu'ils sont débordés puis 18
- qu'il y a des listes d'attente, bien, ce n'est 19
- pas... Si on allait vers ça, ça pourrait être une 20
- bonne... 21
- Puis toutes les idées qu'on aura, il va 22
- falloir être en mesure de bien évaluer, est-ce 23
- qu'on est capable de les actualiser au niveau 24
- ressources humaines, financières, et caetera. Parce 25

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 33 -

2 actuellement. On n'est pas arrivé... Bon. Il y a peut-être d'autres choses à regarder dans les 3

que, t'sais, c'est un peu ça qu'on vit

- processus puis avec la première ligne. Mais si on
- va vers ça, bien, il va falloir ajouter des gens à
- l'équipe réception traitement de signalements parce
- que, t'sais, juste de prendre les signalements par 7
- téléphone. Puis des fois d'aller « vérif » terrain, 8
- bien, c'est du temps quand tu pars puis tu t'en vas 9
- à domicile, tu rencontres le parent, tu l'incites 10
- puis, là, tu l'accompagnes mettons vers la première 11
- ligne, c'est plus de temps que de fermer le 12
- signalement. 13

- Q. [22] Mais vous avez beaucoup d'expérience puis je 14
- vous pose la question. Est-ce que ça serait 15
- judicieux de penser comme ça s'il y avait une 16
- première ligne un peu mieux structurée vraiment 17
- pour avoir un filet de sécurité plus solide? Parce 18
- que c'est névralgique le traitement du signalement. 19
- R. Oui. 20
- Q. [23] Quand on ne retient pas un signalement, ça ne 21
- veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. 22
- R. Non. 23
- Q. [24] Donc, est-ce que ce serait judicieux de faire 24
- un investissement? Vous avez parlé des standards 25

CSDEPJ P. 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 34 -

- aussi . Ces gens-là traitent des centaines de signalements par année.
- 3 R. Oui.
- Q. [25] Est-ce qu'on devrait prendre plus de temps?
- R. Oui. Bien, plus de temps pour évaluer ça, pour
- évaluer... Bien, moi, je pense que oui, il faudrait
- le faire. Mais il va falloir s'associer la première
- ligne, parce que si ça fait que... Bien, là, c'est
- nous autres qui va devoir assumer peut-être les
- services d'être en support à cette famille-là
- jusqu'à tant qu'elle ait des services. Bien, là, on
- va devenir encore plus embourbé qu'on l'est là.
- Q. [26] C'est ça. Mais, là, on rêve, là.
- R. Oui. Bien, dans le fond, ce que vous me dites,
- 15 c'est comment on peut aller rejoindre ces familles-
- là, les familles que, bon, soit les voisins, la
- famille ou la garderie nous alerte que ça a l'air à
- ne pas aller. Puis, bien, est-ce que c'est nous ou
- c'est la première ligne qui devrait y aller?
- Q. [27] Bien, dans le fond, si je résume, c'est parce
- qu'on entend beaucoup ça, là, qu'il y a beaucoup
- d'enfants à signaler, les signalements ne sont pas
- retenus, ça prend trois, quatre, cinq, six
- signalements avant que ce soit retenu. Puis durant
- ce temps-là, la situation s'est détériorée. Ça fait

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 35 -

qu'il y a de la fumée, il y a de la fumée, mais il 1 2 n'y a pas de feu. Ça fait qu'on attend que le feu soit là. Comment changer ça? Puis la guestion que 3 je vous pose, à partir vraiment de votre expérience, comment on pourrait aller plus loin à la porte d'entrée du DPJ pour qu'il y ait une 6 connexion qui se fasse efficace pour prévenir la 7 détérioration? 8 R. Bien, moi, je pense qu'il faut le regarder. Il faut 9 regarder aussi, est-ce que dans tous les 10 territoires du Québec, le traitement des 11 signalements se fait de la même façon. Parce que, 12 I, moi, j'ai parlé à d'autres 13 t'sais, collègues, puis ce n'est pas tout le temps la même 14 façon de faire. T'sais, d'appeler systématiquement 15 la garderie, l'école, le CSSS, ce n'était pas... 16 Q. [28] Ce n'est pas tout le monde qui l'a fait? 17 R. Ce n'était pas tout le monde. Ça fait que, t'sais, 18 si on s'en va vers là, bien, moi, je pense que, 19 premièrement est-ce qu'on fait tout le même 20 traitement. Puis, après ça, quand on a encore des 21 inquiétudes puis que mettons qu'il y a des éléments 22 qui nous disent, bien, là, il faudrait peut-être 23 aller un petit peu plus loin, contacter la famille, 24

bien, il faudrait que, t'sais, qu'on fasse pareil

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 36 -

- 1 partout au Québec.
- O. [29] Donc, il y aurait une réflexion à faire...
- R. Oui. 3
- 0. [30] ... qui pourrait être plus large autour de ça?
- À un autre niveau vous nous avez parlé aussi du
- fonctionnement des tribunaux, des délais
- judiciaires. Vous mentionnez... En fait on avait ça
- dans votre résumé de témoignage que les tribunaux,
- 9 la magistrature, pourraient être impliqués aussi
- dans la réévaluation, la réorganisation de 10
- l'application de la LPJ, entre autres en évaluant 11
- 12 la capacité réelle à faire respecter les délais.
- J'aimerais ça que vous nous parliez davantage de 13
- cette dimension-là. On sait aussi qu'ici en Estrie, 14
- il y a à peu près de conférences de règlement à 15
- l'amiable. 16
- R. Non. Parce que c'est... Bon. Je ne sais pas si... 17
- Avant, on avait un juge de formé pour la conférence 18
- de règlement à l'amiable. Là, on en a peut-être 19
- deux. Ça fait que, des fois, avant d'avoir une date 20
- pour pouvoir aller vers une conférence de règlement 21
- à l'amiable, on aurait peut-être été capable de 22
- régler au judiciaire. Ça fait que, t'sais, pour les 23
- intervenants, ils font comme, O.K., ça va être deux 24
- mois, trois mois d'attente, puis j'aurais une date 25

dans mettons six semaines ou huit semaines pour pouvoir aller au fond. Ça fait que c'est ces enjeux-là. Puis on n'en a pas fait tant que ça.

Ça fait que, t'sais, au niveau de dire

O.K., c'est positif, je suis allé plus loin avec ma

famille, les gens ont adhéré, puis ça a été gagnant

aussi à l'application des mesures par la suite, là.

On est plus ou moins là. Ça fait que c'est sûr que

ce n'est pas vraiment utilisé. Les délais sont

beaucoup dans aussi les remises, des remises. Puis,

là, je pense qu'on essaie de comptabiliser les

journées qu'on passe à attendre, puis combien de

remises qu'on a vécues pour toutes sortes de

raisons.

Là aussi on perd du temps. Parce que, pendant ce temps-là, la famille est en attente. On s'assure que l'enfant est en sécurité, mais il n'y a pas de plan d'intervention, il n'y a pas de traitement de fait avec le milieu. Donc, pour l'enfant puis les parents, ce n'est pas gagnant. On a beaucoup de remises pour l'encombrement des rôles. Donc, selon moi, pas suffisamment de juges pour entendre toutes les situations. Là, je sais qu'ils travaillent fort pour aller développer des façons pour aller vers plus les mesures

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 38 -

- volontaires. 1
- 2 Ça fait qu'il y a des cibles à atteindre
- là. Puis je pense que c'est une belle voie. Mais en 3
- même temps, le dossier va arriver à l'application
- des mesures, parce que là aussi il y a des délais
- d'attente importants. On va prioriser peut-être des
- dossiers judiciarisés. Puis les mesures 7
- volontaires, bien, il y aura moins de... Ou ça va 8
- être judiciarisé parce que ça a été trop long que 9
- l'intervenant arrive, la famille est démobilisée. 10
- Donc, ça peut amener une judiciarisation aussi. 11
- O. [31] Je vous remercie. 12
- LA PRÉSIDENTE : 13
- Merci. On va poursuivre avec André Lebon. 14
- M. ANDRÉ LEBON, vice-président : 15
- Non. 16
- Mme LISE LAVALLÉE, commissaire: 17
- Non. 18
- LA PRÉSIDENTE : 19
- Pourquoi j'ai fait ça, Lise? Je suis vraiment 20
- désolée. Je t'aime mais j'aime Lise aussi. Désolée, 21
- Lise. Vas-y! 22
- Mme LISE LAVALLÉE, commissaire : 23
- Q. [32] Merci beaucoup pour le courage que vous 24
- témoignez en venant ici. Dans le document qu'on a 25

reçu, vous parlez qu'il y ait une Direction de la 1 2 protection de la jeunesse provinciale ou nationale. C'est quelque chose qui est ressorti dans les 3 audiences passées. Pour vous, comment vous voyez le rôle de ce DPJ national-là et quelle serait la plus-value que ça apporterait? R. Bien, t'sais comme un peu je disais pour 7 uniformiser, harmoniser puis comme donner une 8 direction. Je sais quand on avait l'Association des 9 centres jeunesse, il y a eu beaucoup de travaux qui 10 ont été faits là. On a partagé des pratiques. On a 11 partagé des normes cliniques. Il y a plein de 12 belles choses qui sont sorties de là. Ça fait que 13 ce serait un peu ça mais avec de l'autorité qui 14 peuvent comme aligner que c'est... Bon. On parlait 15 tantôt du traitement des signalements. Dorénavant, 16 le traitement des signalements, c'est comme ça que 17 ça va se faire partout au Québec. 18 T'sais, ce n'est pas chacun des DPJ 19 dépendamment ou du chef qui va décider, bien, étant 20 donné qu'on a moins de main-d'oeuvre, qu'on a moins 21 de temps, bien, on va faire ça comme ça pour... 22 t'sais, toujours en s'assurant qu'on protège les 23

enfants. Mais, t'sais, moi, je le sais comme... les

chefs se parlent entre eux. Ça fait qu'on voit bien

24

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 40 -

que ce n'est pas tout le temps pareil partout. Ça 1 2 fait que, pour moi, ça ferait que peut-être que ça obligerait parce qu'il serait comme au-dessus de 3 ces DPJ là de dire, bon, pour ça, on s'en va vers là. Puis qu'il serait aussi en lien avec le gouvernement pour parler au nom de... Qu'il aurait 6 aussi un statut. Puis, t'sais, dans l'appareil 7 gouvernemental, je ne sais pas où. Mais qu'il ait 8 assez d'influence pour dire, bien, là, ça ne va pas 9 puis on n'attendra pas d'avoir des drames avant de 10 réagir puis de réajuster les choses pour ces 11 services-là. Ça fait que c'était un peu comme ça 12 que je le voyais. 13

- Q. [33] Donc, quelqu'un qui aurait... qui prendrait la 14 parole au nom des enfants, qui viendrait à la 15 défense des enfants de façon beaucoup plus forte 16 que ce qu'on peut voir actuellement? On n'a pas 17 vraiment entendu... 18
- R. Bien, moi, je sais que, t'sais, les gens ont parlé, 19 là. T'sais, les DPJ ont parlé au Ministère.
- J'imagine que les PDG. Mais, t'sais, ça n'a pas eu 21 l'écoute, ou je ne sais pas qu'est-ce qui s'est 22 passé. Parce que, t'sais, moi, je sais qu'à tous 23
- les lundis matin, là, la secrétaire du DPJ, elle 24
- envoyait religieusement toutes les données au 25

Ministère, de nos listes d'attente, combien de signalements reçus, retenus, en attente d'évaluation, dossiers en attente à l'application des mesures, donc le constat de l'augmentation puis le fait que ça ne va pas.

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

T'sais, quelqu'un devait lire ça, j'imagine. Ça fait que, t'sais, comment c'était suivi. Alors, il y a-tu quelqu'un d'un petit peu plus... T'sais, peut-être que c'est trop, ils ont trop de données. T'sais, ils n'ont pas assez de temps. Je ne sais pas. Mais il y a quelque chose qui a manqué en quelque part, là, parce que, t'sais, les chiffres, là, étaient là. Puis les gens ont parlé. Ça fait que ça va prendre, oui, un directeur provincial qui serait proche de, je ne sais pas, du Ministère pour venir influencer puis tirer la couverte quand il faut puis s'assurer qu'on puisse protéger ces enfants-là, parce que... T'sais, quand tu dis qu'il y a neuf cents (900) dossiers, là, d'enfants qu'on ne sait pas dans quelle condition ils sont, ça ne se peut pas qu'on dorme bien, là. En tout cas, nous autres, on ne dormait pas bien, non.

Q. [34] J'imagine. Puis vous parlez, puis je trouve ça important aussi, vous parlez des budgets.

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 42 -

1 R. Oui.

Q. [35]

R. Oui.

Q. [36] Et ce qui ressort dans les audiences, c'est 5 que, parfois, pour équilibrer des budgets dans un 6 CISSS ou... c'est souvent les services sociaux qui écopent. Est-ce que vous souhaitez, parce que, ça, 8 c'est ressorti, est-ce que vous vous dites, ces 9 budgets-là qui sont accordés à la jeunesse 10 devraient être protégés pour qu'on ne se sert pas 11 de cet argent-là pour équilibrer le budget global 12 d'un hôpital ou d'un CISSS? 13

R. Bien oui, t'sais, moi je pensais, t'sais, que c'était ça, chacun avait... t'sais, si mettons on avait tant à optimiser, bien, c'était proportionnel à la hauteur de ta direction. T'sais, je ne pense pas qu'il ait pris dans notre budget pour éponger ce qu'il y avait dans une autre direction, t'sais, qui n'arrivait pas. Mais le problème, c'est que, nous, on était vraiment en deçà. Il ne fallait pas enlever de l'argent, il fallait en injecter malgré le fait qu'on a documenté, qu'on a dit, on...

24

14

15

16

17

18

19

20

21

22

CSDEPJ P. 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 43 -

On avait tout documenté, voici ce qui
rentre au quotidien, voici ce qu'on a comme
intervenant actuellement en poste, parce qu'il y
avait des gens qui étaient absents non remplacés;
voici ce que ça nous prend parce que sinon à toutes
les semaines c'est ça qui se cumule, qui s'en va
sur la liste d'attente qui était déjà pas mal
haute.

T'sais, malgré tout ça, là, on venait nous demander de couper dans nos budgets. T'sais, c'est parce que le message n'était pas entendu ou ils étaient débordés par tout le reste de ce qui se passait dans le CIUSSS. T'sais, je ne pense pas qu'ils aient fait ça, mais ils n'ont pas accordé l'importance, c'est quoi les risques qu'on encourait à laisser ces enfants-là sans services. Je pense que c'est plus ça.

- 18 O. [37] Merci beaucoup.
- 19 LA PRÉSIDENTE :

9

10

11

12

13

14

15

16

- Merci. Là, on passe pour vrai aux questions de monsieur Lebon.
- M. ANDRÉ LEBON, vice-président :
- 23 O. [38] D'abord, je veux souligner l'articulation.
- Vous êtes articulée, c'est pondéré, c'est connecté.
- Merci. On profite de ça. Puis merci de nous

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 44 -

1	rappeler que, dans le langage administratif de la
2	performance, quand on coupe, on optimise. Moi, j'ai
3	bien aimé votre définition d'optimiser. C'est
4	laisser des enfants sans services. C'est assez
5	génial comme création. On devrait remercier ces
6	gens-là qui ont trouvé des beaux mots.

Moi, je veux vous amener ailleurs. Parce que dans votre résumé, on voit que vous avez été un

Puis, là, on n'a pas parlé de ça. Vos avis étaient très éclairés. Mais on fait le tour des familles d'accueil, on en a reçu beaucoup.

Toutes déplorent l'absence de l'intervenant ressource qui était pour eux un soutien, un accompagnement, une possibilité de discuter, d'ajuster. Vous avez connu cette période-là.

R. Hum, hum.

Q. [39] Ça n'existe plus ou ça existe encore. C'est
très variable. C'est quoi votre opinion sur ce
rôle-là? Et, nous, par rapport aux avis qu'on
reçoit, là, quel type de positionnement? Vous nous
en avez donné dans plein d'autres sphères. Est-ce
que vous pourriez commenter là-dessus?

R. Bien, t'sais, c'est ça, vous êtes au fait qu'il y a eu la syndicalisation, association des familles

2.2

d'accueil qui deviennent des travailleurs autonomes. Ça fait que ça a tout changé, tout bouleversé un peu l'offre de service qu'on faisait à ces familles d'accueil-là, pour des bonnes ou mauvaises raisons, je ne sais pas. Mais ça a enlevé effectivement les intervenants ressources. Là, on a des intervenants contrôle qualité qui s'assurent de la qualité des services offerts par ces familles d'accueil-là aux enfants et le soutien... puis, là, dans les standards de pratique à considérer que le soutien dorénavant, on s'attend que c'est l'intervenant à l'application des mesures qui fasse ce soutien-là à la famille en lien avec son enfant, ses besoins, est-ce que la famille répond aux besoins de cet enfant-là.

Donc, c'est une affaire de plus pour ces intervenants-là d'assumer cette responsabilité-là, mais ils ne peuvent pas le faire comme à la hauteur que le faisaient les intervenants ressources. Parce que l'intervenant ressource, lui, il avait évalué, il connaissait les forces, les limites de cette famille-là, il travaillait avec la famille pour s'assurer qu'elle développe ses bonnes capacités puis qu'elle s'assure de donner des bons services à cet enfant-là, puis qu'elle est en soutien aussi au

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Estrie Volume 28, huis clos - 46 -

quotidien avec ces familles d'accueil-là. Puis qu'il n'y a pas l'enjeu aussi avec le délégué en 33 que c'est lui qui décide, l'enfant, il reste-tu, il reste-tu pas, puis tout ça.

Ça fait que, t'sais, ça faisait comme un intervenant vraiment plus pour la famille d'accueil puis son soutien. Et il y avait une expertise de cette équipe-là qui travaillait avec ces familles d'accueil-là, qui essayait de mettre en place des formations, et tout ça. Ça fait que, ça, on l'a perdu. C'est clair. Et, nous, au CIUSSS, c'est rendu aussi dans une autre direction. Ils ont tout mis ensemble toutes les ressources familles d'accueil zéro cent (0-100) ans qui sont dans une même direction.

Donc, les gens qui... Puis, t'sais, je n'ai rien contre les gestionnaires qui gèrent ça, mais ils ne connaissent pas notre réalité. T'sais, une famille d'accueil pour une personne âgée versus une famille d'accueil pour un enfant qui est en train de se développer, ce n'est pas la même chose. Ça fait que, t'sais... Puis, ça, c'est dans toute notre réorganisation, bien, on a voulu, t'sais, toute la même recette pour tout le monde, puis vous autres... t'sais, la Protection de la jeunesse

puis, t'sais, quand on dit qu'on a pas parlé, on a parlé, on a dit, d'habitude on est assez revendicateur, bien, on se fait dire, bien, là,

non, t'sais, ce n'est pas pire qu'une personne âgée

puis ce n'est pas... Non, ce n'est pas que ce n'est

pas pire ou... Ils sont vulnérables aussi nos

personnes âgées, mais ce n'est pas du tout le même

8 contexte.

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

T'sais, il n'y a pas le contexte de tous les intervenants qui sont là au quotidien, le légal, que la famille d'accueil, ça se peut qu'elle soit obligée de venir au tribunal témoigner, les projets de vie. T'sais, tout ça, c'est vraiment des enjeux que les autres familles d'accueil pour les adultes n'ont pas. Donc, pour moi, c'est sûr que c'est une perte. Puis les familles d'accueil viennent vous le dire aussi que, pour eux, c'est une perte.

Puis ça a amené des enjeux importants aussi au niveau de la formation. C'est eux qui sont responsables de leur formation. Alors qu'il y a plein de choses qu'on pourrait leur offrir, mais on est tout le temps un peu pris avec l'Association. Puis, là, il faut des gants blancs parce que, t'sais...

rapport tout ce changement-là.

Puis on avait regardé à développer ce que madame

Delphine Vézina vous avait parlé, là, t'sais,

l'approche ARC qui a été développée dans d'autres

régions, avec les familles d'accueil. On voulait

mettre ça sur pied. Finalement, avec tout ce qui

s'est passé, on n'a jamais été en mesure d'arriver

à le faire. Ça fait que, t'sais, il y aurait

vraiment des belles choses à faire avec les

familles d'accueil, mais on est un peu bloqué par

Q. [40] Bien, je vous remercie d'avoir souligné la formation, parce que c'est une autre des dimensions que les gens nous soulignent. C'était qu'à l'époque des centres jeunesse, cette formation-là était plus accessible, plus collée sur leurs besoins. Puis qu'actuellement le processus client offre de service, travailleur autonome, le client centre jeunesse puis le travailleur autonome, bien, ils doivent se tourner vers leur syndicat. Puis ce qu'on entend, en tout cas ce qu'on nous témoigne, c'est que ça n'a pas le même degré de sensibilité par rapport à leurs réalités cliniques qu'ils rencontrent.

Et l'autre dimension, peut-être vous pouvez

CSDEPJ P1 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 49 -

- nous dire un mot là-dessus, mais on nous parlait
- aussi de communauté de pratique. Les gens nous
- disaient, à l'époque du centre jeunesse, les
- familles d'accueil, il y avait des moments où on
- fetait comme réuni, où on pouvait... Même, il y
- avait de l'entraide, il y avait des mécanismes de
- répit. Il y avait comme une dynamique qui était
- respectée. Et, là, bien, dans une dynamique de
- travailleur autonome qui offre ses services, signe
- un contrat puis qu'il doit respecter son contrat,
- on est dans une autre dimension.
- 12 R. Oui.
- Q. [41] Je ne sais pas si... Vous l'avez bien exprimé,
- mais je ne sais pas si vous voulez ajouter...
- 15 R. Non.
- Q. [42] ... quelque chose par rapport à ça?
- 17 R. Non.
- 18 Q. [43] Non, ça va. Merci.
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- Merci.
- Q. [44] Moi, je vais profiter de votre vaste
- expérience. Vous parlez d'une de vos
- recommandations où vous nous dites qu'il faut
- trouver des moyens concrets pour promulguer la
- mission et aussi valoriser la profession des

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 50 -

- intervenants. Alors je profite de vous. Aidez-moi, 1
- 2 dites-moi qu'est-ce qu'il faudrait... par où on
- commence? On fait quoi pour valoriser cette 3
- profession-là? Parce que je peux vous dire, on est
- à huis clos, on vient de finir les forums. On
- entend la détresse, on entend le découragement. 6
- Puis c'est du monde qui sont dédiés vingt-quatre 7
- (24) heures par jour. On fait quoi pour valoriser 8
- ces professions-là? Aidez-moi! 9
- R. Juste parler c'est quoi la DPJ. Parce que les gens 10
- en général savent plus ou moins, parce qu'à chaque 11
- fois qu'on en parle, c'est parce qu'il est arrivé 12
- quelque chose d'épouvantable. 13
- Q. [45] Hum, hum. 14
- R. Puis, t'sais, je ne suis pas en reproche à nos 15
- clients qui veulent essayer de faire valoir leurs 16
- affaires en grande détresse mais... Puis, là, par 17
- la bande, comment comme institution, comme, t'sais, 18
- gouvernement, on reconnaît qu'est-ce qu'elle fait 19
- la DPJ vraiment. Parce que j'ai écouté différentes 20
- audiences, entre autres celle sur le regroupement 21
- des maisons de femmes violentées. Puis qu'il y 22
- avait des attentes par rapport aux DPJ, qui ne sont 23
- pas dans nos mandats. Ça fait que, même nos 24
- partenaires s'attendent qu'on fasse ça puis qu'on 25

CSDEPJ Protection de la jeunesse 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 51 -

fasse ça. Puis, non, t'sais, la Loi ne nous permet 2 pas ça, là.

1

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Moi, je ne peux pas aller au tribunal puis faire ordonner de protéger cette femme-là. Le Tribunal de la jeunesse n'a pas autorité là-dessus. Il peut faire protéger l'enfant mais pas... Ça fait que, t'sais, on a beaucoup d'attentes envers nous qui ne sont pas réalistes avec notre mission puis avec notre mandat. Ça fait que juste faire connaître c'est quoi notre mission, notre mandat.

Quand on avait l'Association des centres jeunesse, t'sais, on était arrivé à parler de nous autrement. Parce que je pense qu'il faut prendre cette voie-là. Puis après ça reconnaître la profession. Ils font quoi ces intervenants-là? On a entendu parler de voleurs d'enfants, de ci, de ça. Mais concrètement ce n'est pas ça, là. Vous les avez vus ces intervenants-là. C'est des gens dédiés, passionnés.

Malgré qu'ils se font dire, que ce soit par le Tribunal, par la SEDPJ, par le Commissaire aux plaintes, par les clients, t'sais, tu n'es pas à la bonne place, tu n'as pas fait la bonne affaire, ils continuent pareil parce qu'ils y croient. Parce qu'on a des belles réussites aussi. Ce n'est pas...

18 février 2020 Volume 28, huis clos - 52 -

- On en a plein de belles réussites. Ça fait que je 1
- 2 pense qu'il faudrait aller dans ce sens-là. T'sais,
- ils font quoi vraiment ces intervenants-là au 3
- quotidien. Puis c'est quoi le mandat du DPJ.
- Q. [46] Puis les réussites sont peu connues. Alors ça 5
- n'aide pas. C'est ça. 6
- R. Oui. Puis, t'sais, les gens, puis, t'sais, je 7
- comprends, les parents n'iront pas dire... 8
- O. [47] Puis c'est correct. 9
- R. ... t'sais, j'ai été suivi par la DPJ puis je m'en 10
- suis sorti. Ce n'est pas toujours une fierté pour 11
- eux. 12
- Q. [48] Je comprends. Oui. Bien, merci beaucoup. 13
- L'heure est vite passée en votre compagnie. Merci 14
- infiniment. J'ai des collègues qui ont parlé de 15
- courage, de comment vous êtes super articulée. Moi, 16
- je dis si votre histoire qu'on a mise en place aura 17
- servi à entendre des gens comme vous, bien, « thank 18
- God » merci beaucoup pour vous contribution. 19
- R. Bien, merci à vous. 20
- Q. [49] Merci. Alors dix minutes de pause, le temps 21
- d'installer l'autre témoin qui est aussi à huis 22
- clos. 23
- SUSPENSION DE L'AUDIENDE 24
- REPRISE DE L'AUDIENCE 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 51-

1 LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, nous recevons maintenant

Bienvenue.

Durant votre témoignage, vous allez partager avec nous les constats tirés de votre expérience personnelle à titre de jeune ayant été placée en centre d'accueil, mais aussi à titre d'intervenante en centre jeunesse.

Alors, on a soixante (60) minutes ensemble. Quinze (15) minutes de présentation, ensuite ce sera un échange avec les commissaires. Ça va? Avant de vous laisser la parole... Et bienvenue à votre accompagnatrice. Avant de vous laisser la parole, je vais demander au greffier de vous assermenter s'il vous plaît.

20 :

21 Merci.

Santé communautaire

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 52 -(Sous serment) CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 53-

		_	
1	T 7	PRESTDENTE	•
1	ЬΑ	5 K TO T D T N T T	•

Merci. Alors, à vous la parole.

O.K. Bien, bonjour à tous. En fait, c'est vraiment un privilège d'être ici, je veux le soulever. C'est le privilège, ça m'aura pris ans pour me faire entendre sur une partie de mon témoignage. Donc, je suis ici pour vous faire part un peu de mes états d'âme quand j'étais plus jeune, mais aussi de mon expérience en tant que déléguée à la protection.

Pour commencer, j'avais envie de vous lire un passage de mon état d'âme au moment de mon isolement en centre d'accueil à ans.

J'ai été fouiller dans mes poèmes et je vous ai trouvé un extrait que je trouvais qui faisait du sens. Donc, je commence comme ça, comme ça on va briser la glace.

Boulet à la jambe, tu traverses cette porte qui t'étoufferas à nouveau, déshabillée, aucun souvenir qui t'ont laissée, seulement des signes de détresse.

Assise dans cette chambre sur ce lit minable avec un oreiller et un rideau

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 54-

1	de couleur bleu terni, tu as
2	l'impression d'être menottée. Sur les
3	murs tu peux lire la souffrance des
4	jeunes qui étaient là avant toi. Qui
5	sont-ils pour nous enfermer? La vie
6	n'est pas faite pour être en prison.
7	
8	Une main qui supporte et des bras pour
9	te serrer est toujours mieux qu'une
10	fenêtre bariolée et une porte de
11	cellule enchaînée de chaîne rouillée
12	par les pleurs que tu as laissé couler
13	durant ton emprisonnement.
14	
15	Neuf heures (9 h 00) le matin, le
16	lever est dur après m'avoir endormie
17	sur le plancher à bout de souffle de
18	larmes et de me réveiller à cause du
19	bruit du déclenchement de la porte.
20	
21	Onze heures quarante-cinq (11 h 45),
22	je suis encore incarcérée entre ces
23	murs. Ils m'ont enfin redonné mes
24	choses, quel plaisir à trier. Ils
25	m'ont tout enlevé ce qui était le plus

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 55-

1	précieux pour moi et, bien sûr, ma
2	liberté.
3	
4	Ça fait plus de vingt-quatre (24)
5	heures que je suis dans cette cellule,
6	ils ne m'auront pas, ils n'auront pas
7	mon moral. Aucun moyen pour m'exprimer
8	à part crier
9	à part
10	m'exprimer et crier à part du
11	papier. Je suis emprisonnée et
12	condamnée à vivre dans un décor
13	attristé.
14	
15	Rien à faire à part monter sur les
16	chaises, faire les cent (100) pas et
17	regarder la fenêtre armée d'un
18	grillage en acier. Mais où est la
19	liberté?
20	Donc, ces écrits, pour moi, ils
21	représentent vraiment la froideur humaine que j'ai
22	été confrontée qui se retrouve à l'intérieur des
23	murs. Pour moi, c'est difficile de comprendre
24	pourquoi que les enfants sont mis à l'écart pour,
25	en fait, des choix que leur famille fait pour eux,

CSDEPJ				
18 février	2020			
Volume 28,	huis	clos	_	56 -

mais pour aussi leur enfant. Ça a des impacts considérables.

Même si les intervenants ont les meilleures intentions du monde, il y a un manque flagrant d'humanisme. L'encadrement rigide des centres d'accueil, ça ne permet pas aux jeunes de se développer dans leur plein potentiel. À la sortie, il n'est pas rare qu'on se retrouve à la rue, on perd nos repères.

Je crois que je vais vous épargner de toutes les statistiques, je pense, ça a été nommé.

2.2

Je crois que, par exemple, il est grand temps, en tant que société, de se questionner à savoir si nous souhaitons être une machine qui produit l'itinérance ou si on a envie de la prévenir. On a envie de dire qu'on est là pour la prévenir.

La sortie du centre d'accueil, en fait, du centre jeunesse, c'est une étape cruciale, il faut l'améliorer, mais la vie à l'intérieur du centre est un moment significatif dans leur développement puis il faut en tenir compte.

Moi, ce qui m'a aidée le plus, en fait,

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 57 -

c'est que d'être bien encadrée dans la communauté,
mais aussi d'avoir le privilège d'avoir une
intervenante qui sortait du cadre, qui était là
pour adapter ses interventions à mes besoins, être
à l'écoute et ouverte d'esprit.

Il faut rapprocher les milieux de vie près de la communauté pour qu'ils développent mieux leur capacité d'adaptation. Il faut qu'on croit en la personne. Il faut aussi être créatif pour mettre des opportunités sur leur chemin, ce qu'on n'a pas quand on est en centre jeunesse ou très peu du moins.

Il faut laisser les jeunes le droit de faire des erreurs. On vient d'un milieu qui n'est pas toujours facile. Je pense qu'on a le droit aux erreurs. On ne peut pas changer nos habitudes de vie du jour au lendemain puis nos repères. Ça, c'est une chose qui est plus difficile.

Puis il faut faire appel aussi aux pairs aidants, je pense c'est une approche, je ne sais pas si vous la connaissez, mais c'est une approche qui est vraiment intéressante. C'est des jeunes qui ont déjà vécu une problématique puis qui s'investissent pour faire des interventions auprès des jeunes. Puis je pense qu'on aurait tout

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 58-

avantage à l'insérer dans... à le mettre en place dans le réseau parce que c'est peu absent, mais ça a fait ses preuves là ailleurs.

Donc, moi, je suis ici. Ça, c'était ma partie plus personnelle, mais je suis plus ici aussi parce que j'ai eu la chance de travailler comme déléguée à la Protection de la jeunesse. Les valeurs des travailleurs sociaux, c'est vraiment basé sur la justice sociale, mais c'est difficile, dans le cadre de notre travail, de rester fidèle à nos valeurs. Les structures organisationnelles créent des injustices qui nous amènent à vivre des sentiments d'impuissance.

Je ne peux pas généraliser sur l'ensemble des situations, mais je peux témoigner de ce que, moi, j'ai vécu, du moins comme déléguée à la Protection de la jeunesse.

Ce qui m'a frappée le plus, c'est mon manque de connaissance sur la Loi de la Protection de la jeunesse, mais aussi le fonctionnement de l'institut. J'avais l'impression d'apprendre dans l'urgence d'agir puis de faire des essais et erreurs sur des populations qui sont vulnérables, des populations qui ont des besoins.

, j'avais quand même l'impression de faire de l'essai-erreur.

J'ai trouvé qu'il y avait un trop grand écart aussi au niveau des interventions qu'on pouvait mener d'un intervenant à un autre. Je crois qu'il y a des interventions... je pense que tous les enfants ont le droit à des interventions équitables puis c'est pas le cas. Il n'y a pas de consensus sur une approche spécifique une fois que, t'sais, chacun des intervenants ont une approche différente. On devrait s'inspirer des meilleures pratiques.

Je me questionne aussi à quel point on est prêt d'intervenir avec des enfants. On a beau faire une maîtrise en travail social, un bac, peu importe, à quel point on est prêt d'intervenir avec des enfants aussi fragiles que ça?

, j'ai de l'expérience, mais quand je suis arrivée sur le terrain, je n'avais pas les habiletés d'aller intervenir avec des enfants qui ont des traumas aussi intenses, sans même de les brusquer. Ça fait que je trouvais que c'était trop fragile.

Donc, vous allez me dire peut-être avec

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 60 -

l'expérience, mais on n'a pas le temps d'avoir l'expérience et il faut agir de façon concrète directement avec chacun des enfants dès qu'on rentre en poste. Pour moi, c'est... c'est ça, c'est il y a un trop grand écart.

Puis je pense que j'ai un exemple qui me frappe. C'est quand je travaillais en famille d'accueil, j'avais une personne qui était là-bas puis la personne, ça faisait dix (10) ans qu'elle était famille d'accueil, elle n'avait jamais vu un intervenant jouer avec l'enfant. Je pense que c'est la moindre des choses de prendre un moment avec l'enfant plutôt que d'avoir un pad puis de lui faire peur. Je pense, ça permet de créer des liens.

Je ne dis pas que c'est tout le monde qui le fait, mais en dix (10) ans, la personne n'avait jamais vu ça. Je pense qu'il y a un grand manque là. Puis l'enfant, bien il n'arrive pas à trouver de sens aussi dans nos interventions qu'on a avec lui.

Donc, si on avait plus d'expérience. Il y a des grosses compagnies, puis je prends cet exemplelà, les grosses compagnies, elles forment leurs travailleurs. Mais, nous, pourquoi on ne serait pas formé pour vraiment mieux être outillé en tant que intervenant aux centres jeunesses. On est une mesure d'exception, on ne le dira jamais assez.

Ça m'amène à parler de la gestion de risques. La gestion de risques, encore, il y a un grand écart. Dans le même dossier, on prend deux intervenants puis ils ne vont pas voir la situation pareille. Ça, c'est tout à fait vrai, c'est tout à fait normal, mais l'écart qui se retrouve dans le même dossier peut avoir des impacts significatifs dans une famille.

Je prends, par exemple, quand, moi, j'ai quitté le centre jeunesse, quelqu'un d'autre a repris mes dossiers, ça ne veut pas dire que ces personnes-là vont continuer à bien fonctionner dans le système parce qu'il y a certaines interventions justement, c'est sûr qu'on a un regard, mais il y a certaines interventions qui sont plus centrées sur l'évaluation.

On transporte nos préjugés aussi avec nous, veux veux pas. On a beau dire, on va les laisser dans le casier, mais on peut avoir des interventions jugeantes, dénigrantes, même voire menaçantes, hein! Quand on utilise la loi puis on l'utilise mal, bien ça fait en sorte qu'on peut arriver à avoir des interventions menaçantes aussi

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 62-

pour les familles. Donc, ça crée un stress supplémentaire pour ces familles-là.

Est-ce que vous m'entendez bien? Oui?

LA PRÉSIDENTE :

5 Très bien.

6

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Oui. O.K. Ça m'amène à dire aussi que le placement
en famille d'accueil, elles sont syndiquées les
familles d'accueil maintenant. Ça, c'est une grosse
lacune parce que je me souviens quand on arrivait
pour placer des enfants, on était « hiiii! On est
aussi bien de le laisser dans le milieu, les
risques sont moins grands que s'ils iraient là
parce qu'ils ne sont pas compatibles. »

Ça fait qu'à un moment donné, ces gens-là aussi en famille d'accueil ne sont pas formés. Ils n'ont plus d'obligation de se former sur des spécificités. Puis je pense qu'on aurait grand avantage à ramener ça un peu dans notre cour à nous. Puis je parle au « nous » même si je ne travaille plus là parce que j'ai le coeur là-bas. Mais, je pense qu'on aurait un grand avantage de ramener ça pour mieux adapter nos familles d'accueil aussi pour nos besoins. Les besoins diffèrent, hein, de génération en génération, ça

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 63-

diffère, mais les familles d'accueil ne sont pas nécessairement toujours adaptées aux besoins des enfants.

Ça vient... ça vient comme me... Excusez, je voulais avaler là, mais... J'ai envie de parler aussi de la relation qu'on a avec les parents. Ça, je l'ai dit qu'on est là pour protéger les enfants, j'en suis vraiment convaincue, mais en même temps, c'est pas rare de voir des intervenants se braquer contre les parents puis de chercher des failles puis de les mettre en échec.

Ils vont poser des interventions qu'ils savent... ils savent très bien que les parents ne pourront pas être en mesure de soutenir. Comme par exemple, les parents vont devoir aller porter l'enfant à la garderie, mais ils faut qu'ils marchent des kilomètres pour y aller. On sait très bien que, dans certains milieux ou dans le contexte de vie, ce serait impossible.

Donc, je vais aller plus rapidement parce qu'on a juste cinq minutes.

Je trouve que les familles sont peu incluses aussi dans les décisions et on n'entend pas assez les enfants. Les enfants ont des solutions qui pourraient être adaptées à leurs

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 64-

besoins aussi, puis ils pourraient se sentir considérés. Considérer, ça peut avoir un grand impact sur la dynamique familiale. Une fois que l'enfant se sent considéré, il peut... il peut croire en lui puis il peut dire « oui, j'ai une capacité de changement. » Puis ça, ça va le suivre toute sa vie.

Je parle des familles réfractaires aussi parce que celles qui collaborent le moins, c'est celles qui sont le plus pénalisées parce qu'on n'est pas capable de gérer le risque. Mais, en même temps, il faut comprendre que ces familles-là, ces familles irritées-là du système, bien elles ont... elles sont fatiguées et elles sont irritées puis il faut apprendre à les apprivoiser.

Puis il faut aussi, on a des interventions très intrusives, il faut aussi se transporter dans leur monde pour mieux comprendre aussi comment, comment ces gens-là vivent puis c'est quoi leurs capacités puis leurs possibilités puis d'axer... d'axer nos interventions sur la collaboration, la coconstruction, mais aussi sur centrer les besoins de l'enfant, ça, c'est à la base, mais des familles aussi. Parents heureux, enfants heureux. Moi, je me dis, on ne peut pas juste travailler sur l'enfant

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 65-

puis d'avoir des interventions jugeantes sur le parent, t'sais.

Je comprends qu'il y a des familles qui sont là à répétition puis qu'on peut avoir une fatigue de compassion, mais il faut prendre un pas de recul en tant qu'intervenant puis d'être en mesure de dire qu'on est plus nuisible que d'autres choses, t'sais.

Il faut avoir une approche basée sur les droits aussi. Moi, je crois que... Ça, ça a été une de mes plus grandes forces, travailler avec les familles réfractaires. À la base, je me présentais, je faisais l'éventail des droits avec eux, avec l'enfant quand il était en mesure de comprendre. Puis je trouvais que ça créait un beau climat de collaboration puis je leur donnais les outils nécessaires s'ils se sentaient bafoués dans leurs droits. Donc, tout au long du cheminement que j'avais avec eux, je travaillais beaucoup en termes de droits.

Je voudrais parler aussi de la stratégie d'embauche là, pour terminer, en fait. On est une loi d'exception. Je pense qu'il faut avoir des intervenants passionnés.

1	
2	a,
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	, je pense
20	que la fusion des CIUSSS, on a perdu notre
21	particularité avec ça.

	CSDEPJ Santé communautaire 18 février 2020
22	Volume 28, huis clos - 67- Je pourrais en parler au niveau de la
23	confidentialité aussi. Il y a plusieurs aberrations
24	que j'ai vues. Pour moi, je pense que la fusion est
25	une des plus grosses embûches. On n'a pas des

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 68-

- services adaptés, on n'a pas la flexibilité pour
- être créatif, pour mettre en place ce qui est
- impossible pour régler la situation des enfants.
- 4 Donc... donc...
- 5 Eh! Voilà. Je finis avec ça. Merci de
- 6 m'avoir écoutée. Ça me fait plaisir.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [50] Merci. On sent que le ton est... et le temps
- 9 alloué est venu circonscrire votre passion. Mais,
- vous aurez le temps...
- 11 R. Oui.
- Q. [51] ... de la partager durant la période
- d'échanges avec les commissaires. Alors, on débute
- 14 avec Gilles Fortin.
- M. GILLES FORTIN, commissaire:
- Q. [52] Merci beaucoup d'être là et merci beaucoup de
- votre clarté et de votre franchise.

19

20

- Je vais vous ramener à votre première
- partie, à votre vie en centre d'accueil.
- 23 R. Oui.

- Q. [53] À votre vie comme enfant de la DPJ. Comment
- vous définiriez une bonne intervenante? Qu'est-ce

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 69-

que c'est une bonne intervenante pour vous?

R. Écoute, ça a été mon intervenante. Écoute, j'étais
une... j'étais une fille très révoltée, très dans
l'opposition. J'ai vécu dans un contexte très
difficile qui m'a amenée à avoir des mécanismes de
défense très, très importants. Cette travailleuse
sociale-là a su m'apprivoiser. Elle a su s'adapter
à moi. Elle a su, elle a su aussi à avoir un regard

différent sur ma différence, hein, parce que

10

21

22

23

24

25

9

- 11 Q. [54] Hum, hum.
- 12 R.
- 13 O. [55] Hum, hum.
- 14 R. ... je vivais dans la rue, j'avais pas un contexte.

 15 Mais, elle a su aussi mettre un contexte, un filet

 16 de sécurité même si j'étais dans la rue. Comme, par

 17 exemple, elle gardait un lien, même si on sait tous

 18 que le bon Dieu dans la rue c'est Pops ne parle pas

 19 avec les intervenants, mais elle s'assurait quand

 20 même que j'avais un filet de sécurité dans la rue.

Elle m'appelait des millions de fois en me disant : « Bien là, c'est sûr et certain que je ne peux pas te laisser comme ça tout le temps, t'sais. » Mais, elle m'a apprivoisée à m'amener vers elle. Puis elle m'avait dit : « O.K. Là,

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 70 -

, je le sais que t'es autonome, je sais que t'as des grosses forces, t'as des capacités. » Ça fait qu'elle misait sur mes forces, énormément.

Puis c'est elle qui m'a amenée à me faire évaluer en centre d'accueil finalement parce qu'à chaque fois je retournais en centre d'accueil après chaque fugue. Mais finalement, la dernière, ça a été la bonne. Ils m'ont donné un appartement supervisé à seize (16) ans, avec un montant d'argent. Ils ont mis un filet de sécurité autour de moi. Ça, ça a été vraiment gagnant parce que, à partir de ce moment-là, j'ai pu quand même vivre des expériences positives dans ma vie. Je te dis pas que j'ai pas... j'ai pas chambranlé à certains...

Q. [56] On a droit à l'erreur.

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

23

24

25

R. C'est ça. Mais, je pense que, t'sais, de croire en moi. Cette intervenante-là, je l'ai appelée quand j'ai gradué en Elle était à la retraite puis j'ai dit : « , je l'ai eu mon diplôme, t'sais. » Mais, elle a toujours été là pour moi, t'sais, même si, t'sais... c'est ça.

Puis c'était pas tout le temps, même si c'était supervisé, j'avais le droit à l'erreur, t'sais. Puis ça, je l'ai nommé « le droit à CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 71 -

- 1 l'erreur ».
- 2 0. [57] Vous avez dit « elle a toujours été là. »
- R. Oui. Elle...
- 4 0. [58] La continuité?
- R. Bien, la continuité, oui, de seize (16) jusqu'à
- l'âge de dix-sept (17) ans ■
- Bien, en fait, de quatorze (14)... Elle,
- elle a resté comme vingt (20) ans au centre
- jeunesse, ça fait que j'ai pas eu beaucoup de
- changements.
- 11 Q. [59] Mais, elle a été votre intervenante combien de
- temps?
- R. Oui, longtemps, de quatorze (14) à dix-sept (17).
- 0. [60] C'est important ça la continuité de la même...
- 15 R. Oui.
- o. **[61]** ... intervenante?
- R. Ah! Oui. Écoute, elle a su m'apprivoiser, elle a su
- comment avec mes parents, les lacunes, tout.
- 19 Q. [62] Vous savez qu'actuellement il y a beaucoup de
- roulements de personnel.
- 21 R. Oui.
- 22 O. [63] Que ça... bon, peut-être les circonstances
- particulières, mais de toute façon, de façon
- générale, on sait très bien que les gens ont une
- vie à vivre. Ils peuvent, pour toutes sortes de

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 72 -

- raisons, changer de milieu de vie, de milieu de
- travail ou s'absenter pour des périodes plus ou
- moins longues selon une maladie ou congé de
- parentalité, que ce soit maternité ou paternité.
- 5 R. Oui.
- Q. [64] Comment on peut assumer cette continuité-là
- 7 dans le contexte?
- 8 R. Bien...
- Q. [65] Qu'est-ce qu'on peut faire pour que ce soit
- 10 continu?
- 11 R. Moi, je pense qu'une équipe pivot là, ce serait
- bien.
- 13 Q. **[66]** O.K.
- R. Parce qu'on fait souvent appel admettons, t'sais,
- le soir mettons j'ai une mère qui est suicidaire,
- je vais faire appel admettons à l'urgence
- psychosociale « est-ce que tu peux faire un
- « checking » voir si elle est correcte ou... »
- T'sais. On met des... mais pourquoi, nous, on
- n'aurait pas une équipe pivot? Pourquoi on n'aurait
- pas une équipe qui connaît pas l'entièreté des
- dossiers, mais qui est là régulièrement à travers
- les différents dossiers pour bien les connaître?
- Puis pourquoi que ça ne serait pas eux qui ne
- feraient pas la garde plutôt que nous, mettons, en

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 73-

- tant qu'intervenant? Parce que quand on fait la
- garde puis que le dossier de celle qui est malade,
- parce qu'ils remplacent juste après trente (30)
- jours, hein.
- 5 Q. [67] Hum, hum.
- R. Ça fait que si t'es malade trente (30) jours, là tu
- remplaces. Ça n'a pas de bon sens. Ça fait que là,
- moi, quand je faisais de la garde, je prenais des
- situations de mes collègues puis, pendant ce temps-
- là, mes dossiers, ils ne roulaient pas.
- 11 Q. [68] Hum, hum.
- R. Ça fait que, t'sais, mes familles écopaient. Il y
- avait des conséquences graves. Puis t'sais, je ne
- vais pas mâcher mes mots, mais c'est pas le fun.
- Ça fait que, moi, je pense qu'une équipe
- pivot pourrait être intéressante pour faire la
- garde, pour, t'sais, être là dans le milieu puis
- nous aider aussi à pallier à certaines urgences.
- Q. [69] Et du point de vue du jeune, ça fait qu'il a
- une intervenante assignée, mais il y a aussi un
- intervenant qui appartient à une famille au fond.
- R. Bien, ça fait en sorte que, nous, on peut être plus
- présent pour nos familles là. T'sais. Moi, je
- pense. Puis on serait moins essoufflé puis les gens
- resteraient beaucoup plus longtemps aussi. Parce

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 74-

- que je ne peux pas vous cacher là, j'ai braillé
- souvent dans mon bureau parce que j'étais
- impuissante là. Puis t'sais, je suis une fille qui
- a toutes les conditions de vie nécessaires pour
- bien, bien vivre, mais c'est cette impuissance-là à
- un moment donné qui est difficile.
- Q. [70] Vous êtes une passionnée, je comprends.
- 8 R. Oui.
- 9 O. [71] Mais, tout le monde n'est pas comme vous.
- Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider à retenir les
- intervenants? Vous êtes consciente que depuis
- quelques années, à tout le moins, il y a beaucoup
- de mobilités. Les intervenants abandonnent, s'en
- vont. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour optimiser
- là la continuité, favoriser que les intervenants
- demeurent au poste même si c'est difficile?
- 17 R. Bien, c'est sûr qu'on doit avoir des conditions de
- travail plus adéquates là.
- 19 Q. [72] Comme?
- 20 R. Bien, un exemple de bureau là. On enfreint notre
- code d'éthique, nous, en tant que travailleur
- social parce qu'on est toujours entassé. Le niveau
- de la confidentialité n'est pas là. Il faut aussi,
- le salaire, c'est plate, mais c'est... t'sais, on
- travaille plus que d'autres intervenants, puis je

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 75 -

ne veux pas minimiser le rôle du premier... en première ligne. Il faut d'ailleurs le renforcer. Ça fait que si on peut renforcer ça pour qu'on en ait moins au centre jeunesse, c'est parfait.

Mais, les vacances aussi, t'sais, ne pas se battre parce qu'on ne file pas bien ou qu'on n'a pas de recul. Des fois, c'est des situations très brusquantes pour nous. Ça fait qu'on ne peut pas toujours prendre des vacances même si c'est juste une demi-journée ou une journée là. T'sais, il y a comme quelque chose à faire par rapport aux vacances. Justement, avec l'équipe volante, ça pourrait justement mieux assurer une stabilité.

Le parrainage à l'arrivée, il y a quelque chose qu'il faut faire dès l'arrivée pour pas que les intervenants soient aussi épuisés. La fusion des CIUSSS, je vais le dire puis je vais le renommer, moi, je pense de revenir à une instance à part entière, on pourrait avoir justement plus de facilité d'adapter nos conditions en conséquence de qu'est-ce qu'on vit là.

Sinon, support clinique plus adéquat. Moi, je me suis déjà fait dire : « Bien là, t'es tout le temps dans mon bureau. » - « Bien, c'est parce que, à un moment, tu gères-tu le risque avec moi ou je

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 76-

le gère toute seule ce risque-là? Hein! On va se dire les vraies choses là. Hein! » Ça fait que c'est ça. Ça fait que, ça... ça, je trouve ça aberrant d'avoir juste une clinicienne, pas une équipe.

Moi, j'aime ça avoir les regards externes. Elle n'a pas la réponse absolue cette clinicienne-là, là. Puis pourtant, bien, ce serait important d'avoir un regard, hein, plus intéressant sur la famille. Ça fait que ça, déjà là, d'avoir une meilleure condition à l'interne, hein, de ne pas avoir peur de dire les choses. Hein! On a souvent peur de dire les choses parce que le cadre qui est en haut, le directeur, t'sais, on a peur de brusquer, t'sais, à un moment donné.

Mais ça, cette énergie-là à l'interne, ça vient nuire à notre propre métier puis ça a un impact sur notre... sur nos familles avec qui on intervient.

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 77 -

- Je comprends que c'est dur là, t'sais. Je
- ne voudrais pas être dans leurs souliers, mais...
- 3 Excusez.
- 4 Q. [73] Non, non.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [74] On aime ça, c'est correct.
- 7 M. GILLES FORTIN, commissaire:
- Q. [75] Non. Je comprends, au fond, ce que vous... Ce
- que vous nous dites, c'est que peut-être une
- approche plus d'équipe, un encadrement clinique
- mieux structuré...
- 12 R. Oui.
- Q. [76] ... ce serait bénéfique autant pour
- 14 l'intervenant que le sujet qui subit
- 15 l'intervention...
- 16 R. Exact.
- Q. [77] ... les familles ou les enfants.
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [78] Il semble qu'il y a une personne de référence,
- mais qu'il y a aussi d'autres personnes à côté qui
- peuvent répondre quand la personne principale n'y
- est pas.
- 23 R. Ils sont dans l'urgence eux autres, ça fait qu'ils
- ont besoin de ça. La stabilité d'être entendu,
- d'être répondu, sécurisé. C'est de ça qu'ils ont

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 78-

- besoin.
- 2 Q. [79] Et comme intervenant, on a besoin de ça aussi?
- R. Ah! Bien, ça, c'est sûr et certain si on veut... on
- veut bien fonctionner, c'est sûr.
- Q. [80] Merci beaucoup.
- 6 R. Ça me fait plaisir.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 Merci. On va continuer avec Andrés Fontecilla.
- 9 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire:
- Q. [81] Bonjour madame. Merci d'être ici.
- 11 R. Bonjour.
- Q. [82] On a besoin de témoignages comme le vôtre.
- Vous avez parlé des organismes communautaires.
- J'aimerais aller plus loin avec vous. Et vous dites
- qu'il faudrait une collaboration plus grande entre
- les organismes communautaires et les centres
- jeunesse. Comment... comment favoriser cette
- collaboration? Qu'est-ce qui pourrait l'avantager
- et quels sont les obstacles?
- 20 R. Et ça, c'est une bonne question. Merci de me la
- poser. En fait, effectivement, le lien avec les
- organisations communautaires est très, très, très
- important. Je pense que d'augmenter nos
- connaissances en tant qu'intervenant de notre
- réseau, se faire notre propre petit réseautage,

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 79 -

1

2 Bonjour. Moi, ça m'arrive d'avoir telle situation. Comment vous pouvez les soutenir? D'être informé. 3 D'être informé. » Ceux qui sont à plus long terme là, ils sont en mesure de le faire parce qu'ils travaillent à long terme dans une famille. Mais, ceux qui sont 7 plus, t'sais, en première... premier plan là, 8 évaluation puis comme déléqué, des fois c'est plus 9 difficile. On est comme des pompiers, on éteint les 10 feux, t'sais. Ça fait qu'on a moins... on a moins 11 le réflexe d'aller vers les organisations. Mais de 12 connaître les missions, d'arriver à fournir des 13 outils supplémentaires pour les parents qui sont en 14 détresse. Parce que j'ai l'impression que les 15 parents ne sont pas nécessairement soutenus dans... 16 T'sais, on est là à intervenir avec les 17 enfants, on est axé sur les besoins des enfants. 18 Mais les parents, on fait quoi avec eux autres? On 19 a... on a un programme là « Ces années 20 incroyables », c'est ça qu'on a à leur offrir là. 21 T'sais, à un moment donné, ils n'ont pas juste 22 besoin de « Ces années incroyables », ils ont 23 besoin de plus. 24 Ça fait que le lien avec les organisations 25

d'aller vers les organismes et dire : « Aye!

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 80 -

communautaires, ça pourrait être très intéressant 1 2 pour tisser des liens puis de personnaliser... Comme par exemple, moi, à la banque alimentaire, je 3 sais que travaille là. Bien, je vais dire à ma famille : « Écoute, serait prête à t'accueillir à la banque alimentaire. » T'sais, de personnaliser les contacts avec les organisations. 7 Moi, je pense qu'on aurait de grands avantages avec 8 ca. Puis de... de tisser des filets de sécurité 9 aussi, t'sais, je le sais que les pédiatries 10 sociales existent un peu partout au Québec, mais je 11 pense que ça peut être un beau filet de sécurité 12 quand on ferme un dossier aussi ou quand on n'est 13 pas trop sûr de retenir un signalement, t'sais, de 14 tisser un beau filet, là, le solidifier. Ces 15 familles-là ont besoin d'outils pour développer 16 leurs capacités puis leur pouvoir d'agir, t'sais, 17 c'est comme... c'est vraiment là que je vois qu'il 18 y aurait un bon levier d'intervention. 19 O. [i.] Vous avez parlé de votre expérience dans un 20 appartement supervisé. Est-ce que vous pensez que 21

c'est... d'après votre connaissance, parce que ça

remonte, est-ce que c'est encore...

- R. Je suis-tu vieille?
- 25 Q. [ii.] Hein?

22

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 81 -

- 1 R. Je suis-tu vieille?
- 2 Q. [iii.] Non, pas du tout, pas du tout, mais bon vous
- aviez quatorze (14)... non, seize (16) ans quand
- 4 vous étiez...
- 5 R. À seize (16), oui.
- Q. [iv.] Oui. Bon. Donc, est-ce que vous pensez que
- c'est une... d'après ce que je comprends, vous
- croyez que c'est une bonne formule, mais est-ce que
- g c'est largement utilisé? Est-ce que ça pourrait
- être davantage utilisé? Est-ce que c'est... Il en
- faudrait plus? Qu'est-ce que vous en pen...
- 12 R.
- PQJ, là, je
- ne sais pas, là, mais je pense qu'on aurait grand
- avantage à le favoriser, là, parce que les
- jeunes... les jeunes naissent de familles
- dysfonctionnelles. Mais t'sais, je prends moi comme
- 18 exemple.

- 19
- 20
- 21
- 22
- Ça fait que c'est pas tout le temps... on a
- des repères, hein, vous avez tous des repères avec

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 82 -

- vos familles, puis c'est souvent les premiers 1 2 qu'on... on va appliquer. Ça fait que ces familleslà dysfonctionnelles reproduisent, t'sais. Ça fait 3 que je pense que de développer l'autonomie, le pouvoir d'agir, de considérer ces jeunes-là à part entière, puis qu'ils sont maîtres de leur vie, puis 6 de les quider, on a tout avantage dans la société à 7 mettre ça en place, effectivement. 8 Q. [v.] On sait qu'il y a un grand nombre d'itinérants qui proviennent du Système de protection de la 10 jeunesse. 11 R. Oui. 12 Q. [vi.] Est-ce que les appartements supervisés 13 pourraient être une bonne avenue pour prévenir 14 cette itinérance-là? 15 16 en Finlande 17 . Eux, ils ont 18 réduit quarante pour cent (40 %) le taux
- supervisés, mais c'est pas juste un appartement 21 supervisé non plus. Au niveau... une fois qu'ils 22 sont en itinérance, il y a une gradation de 23 services, il faut... il faut mettre une 24 gradation de services pour les raccrocher à la 25

d'itinérance là-bas avec des appartements

19

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 83-

1		société. On ne peut pas juste les mettre dans un
2		appartement supervisé comme ça, puis : tiens, ça,
3		ça va être ta nouvelle vie. Non, ils ont une vie
4		dans la rue. On a des repères dans la rue, on se
5		crée aussi un milieu. Ça fait que je pense qu'il y
6		a une gradation de services, là, qui peut avoir
7		t'sais, créer des appartements plus proches du
8		trottoir, qu'ils aient accès plus facilement à la
9		rue, que T'sais, il y a une gradation de
10		services à avoir, d'après moi. Mais je ne vais
11		pas
12		, mais
13		effectivement l'appartement supervisé est une
14		solution, mais une gradation de services.
15	Q.	[vii.] Jusqu'à quel âge?
16	R.	Écoute, moi, je pense que dix-huit (18) ans c'est
17		beaucoup trop tôt pour arrêter les services.
18		
19		
		,
20		
21		
2.2		Mais j'aurais aimé avoir un service adéquat plus
22		longtemps, puis moins répressif. J'avais
		l'impression
24		I IMPICABIOII

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 84-

- mon intervenante était super « cool », là, tu
- comprends? T'sais, ça fait que, moi, je pense que
- les services doivent continuer après parce qu'une
- fois que t'es dans la rue, on s'entend que
- 1'itinérance chronique peut engendrer beaucoup de
- conséquences graves et entraîner... T'sais, on va
- se le dire, l'itinérance, là, tu peux arriver avec
- une santé mentale très saine puis de ressortir de
- là, puis que tu... t'es affecté au niveau de ta
- santé mentale, là. La rue crée la santé mentale.
- 11 C'est violent, la rue, c'est pas... On ne souhaite
- pas ça pour nos jeunes, ça fait qu'il faut
- continuer le plus longtemps possible les services.
- Q. [viii.] Je vous remercie.
- 15 R. Merci.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Merci. On va poursuivre avec Lesley Hill.
- 18 Mme LESLEY HILL, commissaire:
- Q. [ix.] Moi, c'est drôle, mais je trouve que vous
- 20 êtes un exemple à suivre.
- 21 R. Eh, mon Dieu!
- 22 Q. [x.] Écoute, merci d'avoir commencé avec le poème
- que vous avez écrit dans le temps, parce que ça
- nous permet de nous mettre dans les souliers pour
- quelques instants, d'une jeune fille un peu perdue,

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 85 -

qui se sent privée de liberté et pas tant 1 accompagnée, hein. Donc, je suis désolée d'entendre 2 ce que vous avez vécu et à la fois ravie de voir ce 3 que vous en avez fait. Donc, j'entends un appel à l'humanisme dans tout ce que vous dites sur le système, puis j'ai pris des... des petites notes. 6 Vous parlez de faire en sorte que les enfants se 7 sentent considérés, que leur parole soit entendue, 8 j'entends des mots comme empowerment, pouvoir 9 d'agir, collaboration, coconstruction, approche 10 basée sur les droits. Et je veux savoir qu'est-ce 11 qui vous a poussée à devenir travailleuse sociale? 12 Puis avez-vous trouvé l'espace pour faire ça, 13 l'empowerment puis tout ce que vous... vous prônez 14 comme valeurs, dans le fond? 15 R. C'est une belle question. Qu'est-ce qui m'a amenée, 16 en fait c'est que je faisais du pouce à un moment 17 donné puis... et la fille qui m'a embarquée, 18 c'était une travailleuse sociale. Puis je voyais 19 toutes ses tonnes de livres en arrière puis j'ai 20 dit: « T'sais, moi, un jour... j'ai dit, moi, je 21 suis en fugue, là, puis un jour... un jour je vais 22 être travailleuse sociale ». Puis elle avait plein 23 de jugements, là, c'était vraiment effrayant, là. 24 Puis j'avais dit : « Un jour, je vais être 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 86-

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

travailleuse sociale puis je vais être meilleure 1 que toi ». Puis ça a resté comme ça, puis tu vois, 2 je suis sortie de la rue à I 3 puis... C'est qui m'a dit : « Inscristoi à l'université », parce que mon chien était trop vieux pour que... que je « continusse » à 6 vivre dans... dans mon erre d'aller, mettons. Ça 7 fait qu'elle m'a inscrite à l'université, puis mon 8 premier choix c'était travail social. Ça fait 9 qu'ils m'ont refusée, là, mais c'est pas grave, 10 j'ai continué à persévérer. Puis je suis devenue 11 travailleuse sociale. Ça fait que ça 12 répond. 13

Puis après ça, si j'ai réussi à bien intégrer tout ce que j'ai dit aux centres jeunesse... moi, j'ai travaillé dans le réseau, je voulais vraiment travailler dans le réseau, je voulais comprendre c'était quoi cette machine-là. Puis je voulais voir si c'était possible aussi, moi, en tant - avec mes valeurs - si j'étais capable de travailler de cette façon-là. Effectivement, je suis arrivée. C'est sûr que je me suis souvent remise en question, j'ai pleuré à plusieurs reprises, j'ai eu de la difficulté, mais je suis arrivée quand même à des beaux résultats.

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 87 -

1

Moi, j'avais des familles réfractaires. 2 Pourquoi? Parce que je le savais, je sentais, je le savais qu'est-ce qu'ils vivaient aussi, ça fait que 3 j'avais une proximité avec ces parents-là, t'sais. Puis le réviseur, il me disait tout le temps : « On devrait documenter ton approche, toi ». Parce que, t'sais, j'étais moins rapide sur la gachette, à 7 aller vers le réviseur dire : « Là, il n'a pas fait 8 ci, il n'a pas fait ça, ça fait que là il faut 9 aller à la Cour, puis là... » Dès que t'enclenches 10 des mesures de Cour, ça vient tellement 11 déstabiliser les familles, les stresser. Il faut 12 vraiment que ce soit une mesure d'exception, quand 13 on utilise la Cour. Ça fait que pour moi, je pense 14 que... il y a des juges qui m'ont remerciée. Ça 15 faisait cinq ans qu'ils n'avaient pas vus des 16 parents assis là. Puis il dit : « Comment t'as fait 17 en trois mois? » 18 J'ai travaillé avec les droits, j'ai 19 travaillé avec les limites aussi, j'ai travaillé 20 avec le sens que, moi, j'avais. Pourquoi j'étais 21 là? Moi, je vais te le dire, je vais te la dire, la 22 raison. T'es pas content? Moi non plus, je ne suis 23 pas contente. T'sais, mais il faut, il faut le 24 nommer, il faut dire les vraies choses. T'as une 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 88-

- mesure de compromission, c'est ça. Tu veux que je
- sorte? Parfait, on a ça, ça à faire. Comment on
- le fait? Tu veux-tu, on va travailler avec toi, tes
- possibilités. Comment tu vois ça? Oui, c'est
- 5 possible.
- Q. [83] Moi, j'appelle ça de l'accompagnement, dans le
- fond.
- 8 R. Ah. O.K.
- 9 Q. [84] Est-ce que vous considérez que vous étiez
- contre-courant ou est-ce qu'il y a du monde qui
- trouvait que ça avait bien du sens, cette approche
- d'accompagnement?
- R. Bien tout le monde savait que j'étais un peu
- hors... hors de la boîte, là, parce que j'ai quand
- même une approche qui diffère de la majorité des
- intervenants, mais je pense qu'on a grand avantage
- aussi à s'inspirer des intervenants qui sont en
- mesure de faire de l'accompagnement puis de mettre
- en mesure les droits et l'empowerment. Ça m'est
- arrivé souvent de ne pas aller m'asseoir dans une
- salle à dîner, moi, avec les intervenants parce que
- j'en avais marre des jugements, j'en avis marre
- d'entendre comment les gens peuvent parler de leur
- 24 propre famille avec qui ils interviennent. Parce
- que je me suis dit : mon Dieu, si t'es capable de

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 89 -

- dire ça, comment tu fais pour intervenir auprès
- d'eux, t'sais? Ça fait que ça... ça, ça a été... ça
- a été mon gros cheval de combat, là, tous les
- jugements, là, que je voyais à travers mon travail,
- là, ça c'est... ça, c'est qu'est-ce qui me faisait
- brailler le plus, je pense.
- Q. [i.] Vous mentionnez, puis je trouve que c'est
- important de vous questionner là-dessus parce qu'on
- ne l'a pas couvert à ce jour, mais les conflits de
- séparation et l'aliénation parentale.
- 11 R. L'aliénation, oui.
- Q. [85] Vous dites que c'est présent dans bon nombre
- de dossiers, que les intervenants ne sont pas
- 14 nécessairement outillés ou soutenus pour être
- capable de faire face à cette problématique.
- Pouvez-vous en parler un peu plus?
- 17 R. En fait, c'est qu'on devient un peu une médiation
- entre deux parents. Je pense que c'est pas
- nécessairement notre rôle à nous, t'sais. Ça fait
- que, t'sais, on gère des bas, puis t'sais on gère
- des... on gère : « T'as oublié ça, papa a oublié
- ça », t'sais, « il est ci, il est ça », puis la
- mère a fait ci, puis... Écoute, ça ne finit plus,
- là, à un moment donné c'est difficile à gérer puis
- ça prend beaucoup de notre temps, énormément de

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 90 -

19

20

21

22

23

24

25

temps, mais en même temps il y a un impact vraiment 1 2 majeur sur l'enfant, mais c'est difficile de le gérer, t'sais. Puis on n'a pas nécessairement le 3 levier nécessaire. Il y a la loi, mais il y a comme... on manque de temps aussi pour accompagner ces parents-là, t'sais, adéquatement, là. Puis ça 6 prend de plus en plus d'ampleur. Moi, mes 7 dossiers... moi, je suis arrivée avec des 8 jugements, je ne le cacherai pas. Je pensais que 9 les familles qui étaient là-bas étaient beaucoup 10 des familles qui n'avaient pas les moyens de mettre 11 en place des mécanismes de solution. Il y avait 12 beaucoup de gens aisés, hein, t'sais, puis j'étais 13 comme : ben voyons, pourquoi? C'étaient tous des 14 conflits de séparation. C'est comme... on dirait 15 que c'est en augmentation puis, moi, je me suis 16 sentie désemparée par rapport à ça. 17 18

Comment faire? Je ne le sais pas, mais plus de temps, ça c'est sûr. Meilleurs outils. Comme je te dis, une meilleure formation, hein, parce que... une meilleure formation à l'université même en partant, je pense qu'on aurait grand avantage à faire une branche que pour le travail social, mais aussi faire... t'sais, une branche de travail social, mais pratique, jumeler la pratique. Parce

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 91-

- qu'on n'a pas assez de pratique quand on sort de
- l'université, c'est vraiment la théorie qu'on
- apprend là-bas. Ça fait que de mettre la pratique,
- mais pas de mettre... mettre plus de charge sur les
- intervenants, mais de considérer qu'il y a des
- stagiaires qui vont venir ou t'sais. Parce que
- souvent les stagiaires, la charge de... la charge
- de temps n'est pas considérée, c'est comme plus
- ompliqué. Je ne sais pas si j'ai bien...
- 10 Q. **[86]** Oui.
- 11 R. ... répondu parce que...
- 0. [87] Très bien.
- 13 R. C'est...
- 0. [88] J'ai une dernière petite question pour vous.
- 15 R. Oui, oui.
- Q. [89] Je me demande sur la question du temps,
- comment on peut en libérer parce que les
- intervenants semblent dire que le temps direct avec
- les parents, avec les enfants, ils n'en ont pas
- beaucoup, là.
- 21 R. Non, effectivement.
- 22 Q. [90] Puis la relation, on sait que c'est ça qui
- fait bouger le monde, hein. Un peu comme vous avez
- votre travailleuse sociale, si elle n'avait pas
- pris le temps, je ne pense pas que vous seriez en

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 92-

1	train de nous dire qu'elle était merveilleuse comme
2	vous le dites aujourd'hui, là. Comment on peut
3	libérer du temps? C'est quoi les enjeux?

R. Oui, bien c'est ça, bien je le dis encore, t'sais, les CIUSSS ça nous a agrandi nos territoires.

T'sais, moi, j'avais des familles

parce que c'est un membre de la famille, ça fait que là il faut quand même considérer ça, ça fait que toutes les distances ça vient vraiment complexe, ça c'est un. Du temps, du temps, l'équipe qui pourrait venir nous soutenir aussi, une équipe pivot, là, je pense qu'on aurait avantage, je le redis, là, mais je pense que j'aurais aimé ça, moi, pas faire de garde, là, déjà là ça aurait été pas pire, j'aurais pu m'occuper de mes urgences. La gestion des dossiers aussi, comment c'est fait.

Nous, comment c'était fait - puis là je me garde une réserve parce que chaque centre jeunesse est différent, même à ______ - t'sais, à chaque trois mois on disait à notre gestionnaire : O.K. On va avoir cinq appels, trois visites, là il va falloir un rapport, un plan d'intervention, t'sais,

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 93-

- on décortiquait tout pour les trois mois. Mais là
- on ne savait pas si ces familles-là allaient
- éclater ou pas, on ne savait pas s'il allait y
- avoir des urgences. Ça fait que là ils disaient :
- « Oui, mais là ta charge de cas t'es capable
- d'avoir encore sept dossiers supplémentaires ».
- 7 O.K. « J'ai déjà de la broue dans le toupette, moi,
- là. Je ne sais pas où je vais les mettre mes sept,
- là, t'sais ». Ça fait que t'sais à un moment donné
- la façon dont on gère, je le sais qu'il y a
- beaucoup de signalements, mais c'est... c'est ça,
- ça c'est une réalité qui était plus difficile.
- Sinon...
- 14 Q. **[91]** C'est parfait.
- R. C'est correct?
- Q. [92] Ça répond bien. Merci.
- 17 R. C'est bon. Désolée.
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Non, non, soyez surtout pas désolée. On continue
- avec André Lebon.
- M. ANDRÉ LEBON, vice-président :
- 22 Q. [93] C'est un rendez-vous merveilleux que vous
- venez de nous offrir. Vous êtes je choisis mes
- mots vibrante de vérité. Puis si mon ami Camil
- Bouchard était ici, il dirait : voici ce qu'il faut

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 94-

faire. Il faut permettre aux jeunes d'atteindre 1 2 leur développement optimal pour qu'ils deviennent un jour des adultes difficiles à gouverner. Je vous 3 félicite d'être une adulte difficile à gouverner parce que vous nous rappelez plein de vérités. Vous nous avez rappelé des vérités sur la réadaptation. 6 Votre poème, vous aviez déjà pas mal de talent à 7 quatorze (14) ans, Madame. Quand vous dites... 8 parlez-moi de deux choses. Vous avez parlé de 9 l'importance de cette travailleuse sociale-là, qui 10 a su assumer des risques. Elle vous a à la fois 11 protégée, mais elle vous a permis d'oser, de 12 risquer, de faire vos essais, vos erreurs. Dans 13 une... je dirais dans une vigilance intéressante : 14 jamais loin, mais quand même se donner de la 15 liberté. Puis vous dites en réadaptation... parce 16 que votre poème est fort sur la porte fermée, la 17 privation de liberté, mais par contre vous dites : 18 suggestion, rapprocher les milieux de vie des 19 centres. Il y a des experts chercheurs qui sont 20 venus nous dire ça. 21 Vous, vous nous dites ça avec une vérité 22 tout simple. Puis l'exemple aussi de... les pairs 23 aidants, vous avez dit ne pas craindre de 24 permettre... développez ça un peu parce qu'on n'a 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 95-

pas beaucoup de choses sur la réadapation. Je ne
sais pas jusqu'où, comme Commission, on va être
capable d'engendrer des réformes ou des
suggestions, juste dire que ça mérite d'en avoir,
des réformes, puis de confier ça à quelqu'un
d'autre, là, mais parlez-moi un peu de ça parce que
c'est mon métier.

R. Bien en fait pour les pairs aidants c'est super

intéressant parce que, moi, ça, ça m'a vraiment aidée à sortir de la rue, là. À sortir de mon « pattern », là, de rue parce que j'ai été pair aidante. J'ai été pair aidante pour une organisation communautaire à , ça fait que ça m'a permis de créer de l'expérience puis c'est avec cette expérience-là que j'ai fait du bénévolat dans d'autres organismes par la suite, puis c'est comme ça que je suis rentrée à l'université avec une base d'expérience.

L'intervention qu'on a quand on est pair aidant, on a un levier... je ne veux pas... je ne veux pas dire quand t'as pas d'expérience de vie t'es pas capable d'intervenir, c'est pas ça que je veux dire. Mais quand t'as vécu quelque chose, on dirait que t'as un levier supplémentaire puis je pense qu'on aurait tout à profit de... t'sais, on

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 96-

- aurait à le mettre à profit pour que les jeunes se 1 2 reconnaissent à travers ces jeunes-là, puis qu'ils voient que c'est possible aussi, qu'ils voient... 3 ils vont s'inspirer de ces gens-là. Les gens se sont inspirés de moi. J'étais comme encore à moitié tout croche, mais les gens s'inspiraient : « T'es 6 capable de le faire, moi aussi je vais être capable 7 de le faire ». Ça a été de même tout le long de mon 8 cheminement, moi. Quand je suis rentrée à 9 l'université, il y en a une gang qui ont dit : « Je 10 suis capable ». Il y a des bourses maintenant chez 11 Pops, tous les jeunes de la rue ont accès à deux 12 bourses pour aller à l'université. Pourquoi? Parce 13 qu'ils ont des modèles qu'ils peuvent croire. Il y 14 a des pairs aidants qui les inspirent, il y a des 15 gens qui font une différence. Pour moi, je pense 16 qu'on... on n'a pas à négliger leur bagage 17 expérientiel, t'sais. Ça, c'est de un. L'autre, au 18 niveau de la réadaptation... est-ce que tu voudrais 19 comme me... revenir un peu? 20
- rapprocher les milieux de vie...
- 23 R. Oui.

21

Q. [95] ... de la réadaptation. Puis il y a des gens qui ont dit : t'sais, la vie institutionnelle, là,

Q. [94] Bien tu nous a dit : il faut replacer...

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 97 -

- ce serait intéressant qu'il y ait des gens du
- communautaire qui viennent un petit peu animer ça
- parce que ça connecterait un peu plus sur le réel
- plutôt que d'être un peu artificiel.
- R. Bien effectivement, c'est vraiment de créer des
- liens, mais il y a aussi tout... t'sais, il y a
- tout l'encadrement rigide qui se passe dans un
- centre, on perd... on perd nos repères en fait. En
- fait, on se crée des repères puis on se sent
- tellement sécuritaire dans un centre jeunesse qu'on
- finit par sortir, aller dans la rue, faire des
- crimes, aller en prison parce qu'on se sent bien.
- T'sais, à un moment donné... Non, mais c'est vrai
- pareil, c'est comme ça la vie. Les jeunes, ils
- finissent par être tellement encadrés, qu'ils vont
- là où on est bien puis, t'sais, où est-ce qu'on a
- vécu. Bon, ça n'a pas été mon cas dans cette
- situation-là, parce que je suis très révoltée, je
- ne voulais pas aller dans les institutions, mais en
- même temps je trouve que ça fait sens quand je te
- dis qu'il faut ramener les milieux plus proches.
- 22 C'est ça, c'est qu'il y ait des gens qui soient là
- comme levier, là, comme tu disais, là.
- Q. [96] Je vais laisser la parole aux autres parce
- qu'ils ont sans doute des belles questions.

. La

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 98-

1		LA PRÉSIDENTE :
2		Oui, on va poursuivre avec Lise Lavallée.
3		Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :
4	Q.	[97] Une belle façon de finir notre journée, avec
5		votre témoignage. Vraiment, on a eu la première
6		semaine des audiences qu'on a faites, beaucoup de
7		jeunes qui sont venus témoigner de leur vécu, mais
8		de ce parcours-là qu'ils ont fait en itinérance. Et
9		tout à l'heure vous m'avez suscité de
10		l'interrogation quand vous avez dit que
11		en Finlande parce qu'il se fait des choses
12		là-bas et qu'ils ont réussi à réduire le taux
13		d'itinérance.
14		
15		
13		
16		Est-ce que vous êtes capable de
17		nous en parler un peu?
18	R.	
19		
20		
21		
21		
22		
22		

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 99-

Finlande, eux, ils ont mis le projet d'abord, qui est les logements supervisés. Ce que nous on a aussi ici, qui est très actif à Montréal, entre autres, par contre il y a... il y a un frein important, c'est que quand les gens ont des dettes à l'Office de l'habitation, ils ne peuvent pas avoir accès à ces logements-là. Parce que c'est l'Office de l'habitation qui subventionne, entre autres, ces logements-là. Ça fait que ça fait en sorte qu'on va encore donner des services aux personnes itinérantes qui sont, entre guillemets, « les plus faciles ». Puis les personnes les plus réfractaires...

est là.

ont vraiment misé là-dessus, ils ont vraiment mis un budget, puis c'est pas des organismes à but non lucratif qui gèrent ça, c'est gouvernemental. C'est eux qui ont... qui chapeautent cette organisationlà, ça fait qu'ils sont capables de mettre les critères d'admissibilité adéquatement pour chacune

Ce que la Finlande ont fait, c'est qu'ils

Comme par exemple, le jeune, bien on

des situations. Ils prennent la personne là où elle

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 100-

pourrait le prendre là où il est, selon les 1 2 besoins. Il y a tellement, avec le CIUSS ils ont renforcé les critères d'admissibilité pour chacun 3 des programmes. Une des... un des commentaires que j'ai eu dernièrement c'est qu'à Laval, il y avait un organisme qui travaillait avec les personnes itinérantes, mais vu qu'il n'y avait pas 7 d'hébergement, bien le CIUSSS en santé mentale ne 8 pouvait pas le prendre parce qu'il n'y avait pas 9 d'hébergement. Mais là, l'hébergement ne peut pas 10 le prendre parce qu'il n'y a pas de soutien en 11 santé mental. Ça fait que, t'sais, à un moment 12 donné... puis c'est ce que la Finlande ont fait, 13 ils ont des programmes sociaux beaucoup plus 14 élaborés que nous ici. Puis ils prennent vraiment 15 la personne là où elle est, t'sais. Ça fait que je 16 pense que tout ce qui est autour des critères 17 d'admissibilité, bien eux ils ont comme plus 18 assoupli. T'sais, ils vont aller faire des mesures 19 20 plus bas seuil, t'sais, plus accessibles pour ces gens-là qui ont de la difficulté à raccrocher à la 21 société. 22

- 23 Q. **[98]** Donc,
- 24 R. Non.
- 25 Q. [99] Ah.

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 101-

1	R.	
2		
3		
4		
5		
6	Q.	[100] Merci beaucoup.
7		LA PRÉSIDENTE :
8		Merci. On poursuit avec Danielle Tremblay.
9		Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire:
. 0	Q.	[101] Alors bonjour. Effectivement, une très belle
.1		fin de journée pour nous parce que c'est très
.2		très intéressant et rafraîchissant de vous
. 3		entendre. Vous parlez beaucoup de l'approche sur
.4		les droits, hein, que vous vous fondiez là-dessus.
.5		Et souvent ce qu'on a entendu c'est que les droits
.6		des enfants sont comme opposés aux droits des
.7		parents. Dans votre expérience comme intervenante
.8		en centre jeunesse, comment vous arrivez à
.9		concilier les droits des enfants et ceux des
20		parents dans l'approche très originale que vous
21		aviez développée?
12	Ð	Rien d'est sûr die toutes mes interventions

déjà un peu cette approche-là, mais j'ai vraiment centré sur les droits des enfants, puis je

23

24

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 102-

raccrochais les parents autour du droit. Ça fait 1 2 que, pour moi, je mettais vraiment l'enfant au coeur même de nos interventions et je rappelais, 3 peu importe l'intensité de la compromission, je le nommais. Pour moi, c'est important de bien nommer les choses. Des fois, on a des malaises de nommer les choses, mais pour moi c'était vraiment 7 important de recentrer et de nommer pourquoi 8 j'étais là et de le faire fréquemment pour qu'ils 9 se rappellent pour quelle raison, on n'est pas 10 juste là pour comme faire chier, là, on est là pour 11 une raison, t'sais. Ça fait que, pour moi, je 12 ramenais tout le temps : et l'enfant? L'impact que 13 ça a sur l'enfant, la dynamique familiale, qu'est-14 ce que ça a? Puis après sur eux, mais je les 15 incluais tout le temps. Ça fait que pour moi, ils 16 étaient comme complémentaires quand même. 17 Q. [102] Vous faisiez comme équipe avec le parent 18 autour des besoins de leur enfant? 19 R. Moi, je me dis si ma mère, elle aurait eu vraiment 20 du soutien, là, je pense que je n'aurais pas tout 21 vécu ça. Ça fait qu'effectivement, il faut faire 22 équipe avec les parents. Selon moi, là, il faut 23 vraiment faire équipe avec les parents. T'sais, à 24 l'époque on n'avait pas toutes les ressources qu'on 25

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 103-

- a aujourd'hui, mais aujourd'hui on a les
- ressources, pourquoi pas les structurer de façon
- adéquate? Moi, je pense qu'on a... on a tout pour
- avoir une meilleure... un meilleur centre jeunesse.
- Q. [103] Merci beaucoup.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [104] J'ai pas de questions. Il me reste à vous
- 8 dire merci.
- 9 R. Pas de questions!
- 10 Q. [105] Non, ça m'arrive, ça m'arrive. Je suis
- contente qu'on ait en preuve votre poème. Vous
- savez, c'est ça, on a en preuve votre poème, vous
- l'avez lu à la Commission, il va rester à la
- 14 Commission. Merci beaucoup.
- Je retiens aussi une phrase où vous avez
- dit, c'est une question : « Est-ce qu'on veut être
- une machine qui produit l'itinérance ou on veut la
- prévenir? » Je trouve que c'est une phrase qui est
- très... très forte, très marquante. J'ai envie de
- dire : bravo à vous, parce que je vous donne ma
- 21 perception de vous. C'est comme si vous avez dit :
- moi, envers et contre tous, osti, je vais avoir une
- belle vie! Et... et j'aime ça. Les gens qui me
- connaissent par tempérament savent à quel point
- j'apprécie ça. Et c'est vrai que vous avez eu...

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 104-

1		vous avez eu du soutien, vous avez eu une
2		intervenante extraordinaire, mais ça venait de vous
3		aussi, de décider quelle vie vous alliez avoir,
4		puis c'est quoi les efforts que vous alliez faire
5		pour avoir cette vie-là, que vous aviez que vous
6		avez envie de choisir.
7		
8		
J		
9		
10		. Alors merci,
11		merci beaucoup pour votre témoignage. Merci pour
12		votre franchise, votre ouverture, votre générosité
13		à répondre à nos questions. Merci à votre
14		accompagnatrice et puis on peut juste vous dire
15		pour la suite le mot de Cambronne.
16	R.	Merci.
17	Q.	[106] Merci beaucoup. Bonne fin de journée. Alors
18		le huis clos est levé et nous reprenons demain
19		matin à neuf heures (9 h). Merci tout le monde.
20		
21		AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
22		

CSDEPJ 18 février 2020 Volume 28, huis clos - 105-

1 SERMENT D'OFFICE

1	

Nous, soussignés, **JEAN LAROSE**, et **DIANE BEAUCHAMP**,
sténographes officiels, dûment assermentés,

certifions sous notre serment d'office que les

pages qui précèdent sont et contiennent la

transcription fidèle et exacte des notes

recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,

le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

qualité dudit enregistrement, le tout, conformément

à la Loi.

Et nous avons signé,

13

10

11

12

14

15

16

JEAN LAROSE

-0

17

19

20

21

22

23